

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN  
DE DOCUMENTATION



14<sup>e</sup> Année

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1958

Nos 9-10

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois d'octobre) . . . . .	2
2. Chambre des Députés (Mois d'octobre) . . . . .	2
3. Visite à l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1958 de LL. AA. RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière	3
4. La Séance Inaugurale de la Cour de Justice des Communautés Euro- péennes . . . . .	4
5. La Journée de Commémoration Nationale . . . . .	6
6. Vues humanistes sur les classes moyennes. - Conférence de M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement . . . . .	7
7. Inauguration des Bâtiments Centraux du Camp Militaire de Diekirch	12
8. Présentation des Lettres de Créance du Nouvel Ambassadeur du Luxembourg à Washington . . . . .	15
9. L'Exposition de Bruxelles 1958 . . . . .	16
10. Le Salon du Cercle Artistique de 1958 . . . . .	17
11. Nouvelles de la Cour . . . . .	17
12. Nouvelles diverses . . . . .	18
13. Le Mois en Luxembourg (mois de septembre) . . . . .	25
17. Le Mois en Luxembourg (Mois d'octobre) . . . . .	27

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOIRE-DAME  
LUXEMBOURG

## Mémorial (mois d'octobre)

### Ministère d'Etat.

La clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés 1957-1958 fait l'objet de l'arrêté ministériel du 30 octobre 1958. L'arrêté grand-ducal du même jour délègue au Ministre d'Etat les pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la Chambre des Députés de 1958-1959.

\*

### Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté grand-ducal du 13 octobre 1958 a pour objet les élections prévues par la loi du 29 juillet 1957 concernant l'assurance-maladie des professions indépendantes.

\*

### Ministère de l'Agriculture.

Un arrêté grand-ducal du 27 septembre 1958 réglemente la couverture facultative de périodes d'assurance près de la Caisse de pension agricole.

\*

### Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Un arrêté ministériel du 22 septembre 1958 modifie l'arrêté ministériel du 14 septembre 1957 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'exportation de certaines marchandises.

\*

### Ministère de l'Education Nationale.

Le « Mémorial » du 22 octobre 1958 publie un relevé des bourses d'études qui sont vacantes à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1958.

\*

### Ministère de la Force Armée.

Deux arrêtés du 15 octobre 1958 réglementent le statut des officiers et sous-officiers de réserve.

## Chambre des Députés (mois d'octobre)

7 octobre: 42<sup>e</sup> séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt de différents projets de loi. — Projet de loi modifiant les chapitres I et III du Titre V du Livre 1<sup>er</sup> du Code civil (N<sup>o</sup> 624). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi modifiant la loi du 2 août 1939 sur la protection de l'enfance (N<sup>o</sup> 663). Rapport de la Commission des Affaires Sociales. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion d'une Section centrale.

8 octobre: 43<sup>e</sup> séance publique. — Remplacement temporaire de M. Gallion dans la Com-

mission des Affaires Sociales par M. Wohlfart pour l'examen du projet de loi portant réorganisation de l'Office pour le placement et la rééducation professionnelle des accidentés du travail et des invalides de guerre. — Projet de loi concernant l'autopsie, le moulage, ainsi que l'utilisation de cadavres humains pratiqués dans un intérêt scientifique ou thérapeutique (N<sup>o</sup> 685). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1955 (N<sup>o</sup> 698). Rapport de la Commission des Comptes. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

# La Visite de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière à l'Exposition Universelle de Bruxelles

Le 16 septembre 1958, LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière visitèrent l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1958.

Ayant quitté Luxembourg la veille pour Bruxelles, Leurs Altesses Royales étaient les Hôtes de S. M. le Roi des Belges au Château de Laeken.

Le 16 septembre, la visite officielle de l'Exposition commença à la Porte Royale où le cortège des voitures arriva à dix heures. Un détachement de la gendarmerie belge y rendait les honneurs.

Leurs Altesses Royales furent saluées par le Baron Moens de Fernig, le Comte Carton de Wiart et le Baron Vaxelaire. Les voitures se remirent immédiatement en marche pour gagner le Palais des Transports en passant par la place de Belgique. Sur l'Esplanade, une nombreuse foule attendait l'arrivée de Leurs Altesses Royales Qui furent accueillies à Leur descente de voiture par les cris de « Vive la Princesse » et « Vive le Prince ».

Après avoir visité le Pavillon des Transports sous la conduite de M. Vrebos, Président de la Section des Transports, le Couple Princier visita le Pavillon du Congo belge et la section des missions catholiques.

Après une courte visite à la section de la faune congolaise, Leurs Altesses Royales furent conduites au Pavillon du Saint-Siège. Tout le long du parcours, la foule formait une haie et applaudissait chaleureusement Leurs Altesses Royales. A Leur arrivée devant le Pavillon du Saint-Siège, le Couple Princier fut accueilli par M. Heymans, Commissaire général, le Comte du Monceau de Bergendal, Commissaire général adjoint et le Comte de Briey. Lorsque les Augustes Visiteurs eurent fait le tour du pavillon, Ils Se rendirent au Belvédère où un déjeuner fut offert en Leur honneur par le Commissaire Général du Gouvernement belge et la Baronne Moens de Fernig. A ce déjeuner assistèrent entre autres personnalités S. A. R. le Prince de Liège, M. Pierre Wigny, Ministre belge des Affaires Etrangères, M. Raymond Scheyven, Ministre belge des Affaires Economiques, M. Daquae, Ministre belge du Commerce Extérieur, M. Pétillon, Ministre belge des Colonies, M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques luxembourgeois, M. Henry Cravatte, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Economiques luxembourgeois, M. Albert Borschette, Chargé d'Affaires a. i. du Luxembourg à Bruxelles, MM. Guillaume Konsbruck

et Martin Theves, respectivement Commissaire Général et Commissaire Général adjoint du Gouvernement luxembourgeois près l'Exposition Universelle, ainsi que les membres de la Suite de Leurs Altesses Royales.

A 15 heures, les Hôtes Princiers arrivèrent devant le Pavillon de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier où ils furent accueillis par M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la CECA, Commissaire Général du Pavillon de la CECA, M. Albert Coppé, Membre de la Haute Autorité de la CECA, M. J. Dinjeart, Commissaire Général adjoint, et M. Charles Reichling, Chef de Cabinet et Secrétaire du Pavillon. Aux abords du Pavillon de la CECA, une foule très dense acclamait le Couple Princier sans cesse et les vivats redoublèrent de vigueur. Très souriants, les Augustes Visiteurs répondirent par des gestes de la main à l'ovation de la foule. Comme dans les autres pavillons, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière reçut des fleurs ainsi qu'une lampe de mineur des mains d'une petite fille.

Le Couple Princier visita longuement les différentes sections du Pavillon de la CECA. La visite fut suivie d'une courte réception offerte par M. Albert Wehrer dans les salons du pavillon.

Après que les Hôtes Princiers eurent pris congé des personnalités, la colonne des voitures officielles se fraya un passage à travers la foule d'où fusèrent les acclamations chaleureuses, pour Se rendre au Pavillon du Benelux. A l'issue de cette visite, Leurs Altesses Royales visitèrent encore le Pavillon des Pays-Bas et Se rendirent finalement au Pavillon du Luxembourg. Elles y furent saluées au seuil de l'escalier monumental par M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques, M. Henry Cravatte, Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques, M. Albert Borschette, Chargé d'Affaires a. i., les deux Commissaires Généraux MM. Guillaume Konsbruck et Martin Theves, et M. Léon Metz, Président du Comité de Réception. Tandis qu'un public très nombreux, qui s'était massé aux abords du Pavillon du Luxembourg, ovationnait chaleureusement les Hôtes Princiers aux cris de « Vive la Princesse » et « Vive le Prince », la fille du Commissaire Général adjoint, M<sup>lle</sup> Isabelle Theves, présenta des fleurs à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière.

Leurs Altesses Royales furent ensuite conduites à la salle du tourisme où Elles furent saluées par les membres du Gouvernement belge et luxembourgeois accompagnés de leurs dames, en présence de nombreux invités d'honneur.

Ensuite eurent lieu la présentation et le défilé des invités devant Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, entourées de Leurs Suites, et de M. le Ministre Paul Wilwertz, M. le Chargé d'Affaires a. i. Albert Borschette, M. le Commissaire Général du Gouvernement belge, le Baron Moens de Fernig, et MM. les Commissaires Généraux Guillaume Konsbruck et Martin Theves qui présentèrent à Leurs Altesses Royales les Ministres belges et luxembourgeois; le Corps diplomatique accrédité à Luxembourg; les hauts dignitaires de la Cour de Belgique; les membres du Commissariat Général de Belgique; des Commissaires Généraux des participations étrangères; les personnalités marquantes de l'économie belge; les membres de l'Ambassade du Luxembourg à Bruxelles; les Consuls luxembourgeois en Belgique; les fonctionnaires luxembourgeois du Marché Commun et de Euratom; les membres du Commissariat Général luxembourgeois; les membres du Comité d'Accueil de Bruxelles; les représentants de la presse belge, luxembourgeoise et du Commissariat Général de Belgique; les comités des associations luxembourgeoises et belgo-luxembourgeoises en Belgique, à savoir: la Fraternelle luxembourgeoise de Bruxelles, le Cercle des Luxembourgeois d'Anvers, la Ligue Patriotique luxembourgeoise, l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, les Amitiés belgo-luxembourgeoises.

Les présentations furent faites par M. le Ministre Paul Wilwertz pour les Membres du Gouvernement belge et le Corps diplomatique accrédité à Luxembourg, par M. le Grand Maréchal de la Cour de Belgique pour les hauts dignitaires de la Cour de Belgique, par le Baron Moens de Fernig et les Commissaires Généraux luxembourgeois pour les Commissaires étrangers, les

membres du Commissariat luxembourgeois et les membres du Comité d'Accueil de Bruxelles, par M. le Chargé d'Affaires a. i. Albert Borschette pour les membres de l'Ambassade du Luxembourg à Bruxelles et les Comités des associations luxembourgeoises et belgo-luxembourgeoises en Belgique et par M. le Conseiller de Gouvernement Joseph Petit pour les représentants de la presse belge et luxembourgeoise.

Après les présentations, Leurs Altesses Royales entourées de Leurs Suites, des deux Commissaires Généraux luxembourgeois, de M. le Ministre Paul Wilwertz, de M. le Chargé d'Affaires a. i. Albert Borschette, du Baron Moens de Fernig et des trois architectes luxembourgeois, visitèrent le Pavillon du Luxembourg et s'entretenaient avec les délégués des exposants et les artistes dont les œuvres figuraient dans le pavillon.

A l'issue de la visite, Leurs Altesses Royales retournèrent à la salle du tourisme où un buffet froid fut offert aux invités.

Les Hôtes Princiers s'entretenaient encore quelques instants avec les personnalités avant de quitter le Pavillon du Luxembourg, accompagnés des mêmes personnalités qui les avaient salués à leur arrivée. Malgré la pluie, une nombreuse foule attendait la sortie du Couple Princier qui fut chaleureusement applaudi dès son apparition devant le pavillon.

Leurs Altesses Royales prirent ensuite congé des personnalités pour regagner le Château de Laeken.

Les 17 et 18 septembre, Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière restèrent à Bruxelles pour visiter les jours suivants les divers pavillons étrangers de l'Exposition.

## La Séance Inaugurale de la Cour de Justice des Communautés Européennes

En vertu des Traités du Marché Commun et de l'Euratom conclus à Rome en mars 1957 une Cour de Justice commune aux trois grandes institutions européennes, à savoir la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la Communauté Economique Européenne et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, a été constituée. Elle a son siège à Luxembourg.

Le 7 octobre 1958 a eu lieu au Cercle Municipal à Luxembourg la séance inaugurale de la Cour de Justice des Communautés Européennes en présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, des représentants des Communautés Européennes et d'éminentes personnalités du monde parlementaire, politique et juridique des six pays.

La séance inaugurale débuta par l'assermentation des membres de la nouvelle Cour qui se compose comme suit: Président: M. A. M. Donner. Présidents de Chambre pour l'année judiciaire 1958: M. O. Riese, 1<sup>re</sup> Chambre; M. J. Rueff, 2<sup>e</sup> Chambre. Juges: MM. L. Delvaux, Charles-Léon Hammes, R. Rossi, N. Catalano. Avocats généraux: MM. M. Lagrange, M. K. Rømer. Greffier: M. A. Van Houtte.

Après l'assermentation, des allocutions furent prononcées par M. von Brentano, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, au nom des six pays membres des Communautés Européennes, M. Robert Schuman, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, M. Paul Finet, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., M. Lambert

Schaus, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne, qui parla au nom de son Président M. Walter Hallstein, M. Paul De Groote, Membre de la Commission de l'Euratom, et M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois.

Nous reproduisons ci-après le texte intégral de l'allocution de M. le Président du Gouvernement luxembourgeois :

« Altesses Royales,  
Excellences,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le gouvernement grand-ducal prend part à cette cérémonie solennelle dans des sentiments particulièrement intenses de sympathie et de sollicitude. Cette séance d'assermentation est aussi une cérémonie d'adieu et de bienvenue. Une étape dans l'histoire des institutions européennes s'achève aujourd'hui. La première Cour de Justice de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier quitte la scène où elle a joué un rôle important. Pour le Luxembourg, elle a été plus qu'une institution et administration. Entourée du prestige que donne le pouvoir judiciaire de la première Communauté européenne, elle nous est apparue dans le rayonnement humain et vivant de personnalités éminentes qui avoisinaient avec nous familièrement et se mêlaient à l'activité intellectuelle du pays avec un noble désintéressement. Indépendants et distants dans leur fonction de juges, ils ont su trouver mainte occasion de dépouiller la dignité magistrale et de prendre part à la vie sociale du pays hôte. Ils sont devenus nos amis. A l'éminent président de la Cour, M. Pilotti, et aux autres membres qui nous quittent, nous adressons aujourd'hui en guise d'adieu et en témoignage de sympathie reconnaissante le grand salut de l'amitié européenne.

L'histoire humaine, la grande comme la petite, est une succession de morts et de résurrections; son rythme entraîne toutes choses, idées et projets, les institutions et les hommes, de la vie à la mort et de la mort à la vie, vague marine qui s'élève et descend en un déploiement et balancement continus. Ainsi de la première Communauté européenne: à peine l'impulsion initiale donnée à l'idée européenne par de grands hommes d'Etat a-t-elle pris forme et vie, que soulevée par le dynamisme propre aux grandes idées justes et vitales, elle s'étend et s'amplifie en une Communauté économique plus vaste et en une Cour de Justice aux compétences et aux responsabilités élargies.

Je ne puis me défendre en ce moment d'une certaine émotion, d'un sentiment de gravité, sinon de solennité en venant à cette tribune présenter les hommages du gouvernement grand-ducal et du pays entier à la nouvelle Cour de Justice. Je le fais au nom d'un petit peuple qui, plus que n'importe quel autre entretient le respect et le culte du droit, parce qu'il sait que son existence politique n'a d'autre fon-

dement que le respect du droit international. Je le fais au nom d'un petit peuple qui a le culte de la justice, seule force et ultime espoir du faible dans la lutte entre les peuples. Mieux que quiconque il sait de par son expérience séculaire, ce que deviennent les Etats et les empires, les pouvoirs et les institutions, ce que devient l'humanité si elle n'est pas régie et dominée par l'idée de la justice et la pratique du droit. Au Ve siècle, un grand Européen d'avant l'Europe, un grand génie universaliste, saint Augustin, voyant s'effondrer en une chute apocalyptique l'immense empire romain, embrasant du regard les ruines de l'Empire et les ébauches incertaines d'une ère nouvelle, résuma en une belle formule oratoire la tragédie d'un grand passé et celle de toute histoire future: *Ablata justitia quid sunt regna nisi magna latrocinia?* Si la justice fait défaut, si son idée s'évanouit, si ses institutions s'affaiblissent, si son pouvoir se dégrade, que deviennent les Etats et les Empires sinon d'immenses camps de brigandage!

C'est dans cette foi en la justice, seul fondement durable des Empires et des civilisations, que notre petit peuple et son gouvernement saluent l'institution de la Cour de Justice unique, son président et ses membres. Vous êtes, Messieurs, les défenseurs du droit et les gardiens de la justice dans l'ordre de la Communauté européenne. Vous avez à réaliser dans la pratique ce que notre Faculté internationale de droit comparé est chargée de préparer par l'enseignement et la théorie: connaître, rapprocher et concilier, tâcher de faire sortir de la confrontation des droits le droit tout court qui est et qui doit être le mouvement asymptotique vers la justice, forme idéale et absolue du droit.

N'est-ce pas au fond l'inspiration et la raison dernière du mouvement européen? N'est-ce pas l'essence dernière de l'idée européenne que de promouvoir cette progression lente et constante vers un ordre économique, politique, juridique, condition institutionnelle indispensable à une humanité de paix et de justice!

La Cour supérieure de Justice unique est au milieu des troubles, agitations et convulsions de la politique le phare de cette grande idée et de cette haute préoccupation.

Croyez-moi, Messieurs, nul n'est plus conscient que le gouvernement luxembourgeois des devoirs d'ordre moral et matériel que la dignité d'une institution d'un rang suprême comme la vôtre impose au pays qui a le grand honneur de lui donner l'hospitalité.

Monsieur le Président, Messieurs les Juges, les vœux de nos Souverains, représentés par Leurs Altesses Royales, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, la volonté de collaboration des pouvoirs publics, la sympathie amicale de tout un peuple vous accueillent parmi nous en ce jour où vous avez prêté le serment qui lie la conscience fragile de l'homme à l'absolu de la Divinité. »

# La Journée de Commémoration Nationale 1958

La Journée de Commémoration Nationale qui est célébrée chaque année dans le recueillement par la population luxembourgeoise a eu lieu cette année le 12 octobre 1958. Elle commémore l'attitude courageuse que le peuple luxembourgeois a eu face à l'oppression étrangère pendant la deuxième guerre mondiale. Le Gouvernement publia cette année la proclamation suivante:

## « Proclamation du Gouvernement.

Dix-sept années nous séparent du 10 octobre 1941 où le peuple luxembourgeois, en un magnifique sursaut de courage et de fierté disait non à la trahison et proclamait par un plébiscite unanime sa fidélité à la patrie. Avec le recul du temps, l'événement peu à peu perd de son éclat et de son relief; l'oubli menace de l'effacer dans nos mémoires.

Cependant, il est des souvenirs qu'un peuple doit conserver comme le trésor sacré de la nation et qu'il doit transmettre de génération en génération comme la substance de son être. Le 10 octobre 1941, le peuple luxembourgeois a révélé devant les menaces de l'oppresseur le fond de son âme, ses plus hautes qualités, et les fondements derniers de son existence nationale: sa foi dans les vertus de loyauté et de fidélité, sa volonté d'être libre, son esprit de justice et sa fierté d'homme.

Oublier cet acte et ce qu'il a signifié, oublier les sacrifices qu'il a entraînés, ce serait nous renier nous-mêmes et diminuer les forces morales indispensables à un peuple qui veut assurer son avenir dans un monde au destin si incertain.

Il est bon de renouveler chaque année le plébiscite de la fidélité du 10 octobre. Le Gouvernement invite la population à s'associer à lui et à s'unir en esprit autour de sa Souveraine pour revivre dans le recueillement la grande journée historique de la Résistance luxembourgeoise, signal et symbole de notre indépendance.

Pour célébrer cet acte mémorable, des cérémonies se dérouleront dans la capitale dimanche prochain, le 12 octobre 1958, à 9.30 heures à la Cathédrale, vers 10.45 heures au Monument du Souvenir et à 11.30 heures au Mausolée du Soldat Inconnu et à la Croix de Hinzert.

Les autres communes s'associeront à la capitale par des commémorations organisées dans le cadre de la vie locale.

La population est invitée à pavoiser les maisons.

## Les Membres du Gouvernement:

P. Frieden,	P. Werner,
J. Bech,	E. Colling,
V. Bodson,	P. Wilwertz,
N. Biever,	H. Cravatte.

Le 12 octobre, les diverses cérémonies débutèrent par une grand-messe solennelle célébrée en l'église Cathédrale de Luxembourg par Mgr. Dr Jean Hengen, Vicaire Général de Luxembourg.

Devant la Cathédrale étaient alignées la Compagnie de la Garde grand-ducale ainsi que la musique du Corps de la Garde. Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, Qui étaient accompagnées de M<sup>me</sup> Christian Calmes, Dame d'honneur, et du Capitaine P.-J. Koch, Aide de Camp, furent saluées à Leur arrivée devant la Cathédrale par Mgr. Alfred Mille et Mgr. A. Steffen, tandis que la musique du Corps de la Garde exécutait l'hymne de la Maison grand-ducale.

Parmi les nombreuses personnalités qui avaient pris place dans la nef de l'église on remarquait les Membres du Corps diplomatique et du Corps consulaire, le Président et une forte délégation de la Chambre des Députés, le Président et les Membres du Gouvernement, plusieurs Membres du Conseil d'Etat et de la Magistrature, les Conseillers de Gouvernement, les Chefs des Administrations de l'Etat, des représentants du Collège échevinal et du Conseil communal de la Ville de Luxembourg, les Directeurs et le Corps des professeurs des Etablissements d'enseignement secondaire, des délégations de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, les membres du Conseil de l'Ordre de la Résistance et les délégations des Mouvements de résistance des Anciens Combattants et des Associations patriotiques.

Après le service religieux, la cérémonie traditionnelle eut lieu devant le Monument aux Morts à la Place de la Constitution en présence des personnalités et d'une nombreuse foule.

A Son arrivée, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg fut salué par le « Wilhelmus », exécuté par la musique du Corps de la Garde, tandis que les honneurs militaires furent rendus par la Garde grand-ducale. Ensuite, tandis que Son Altesse Royale déposa une couronne de fleurs sur la dalle du Monument, la « Sonnerie aux Morts » retentit ainsi que l'hymne national. Des fleurs furent déposées encore par M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Travaux Publics, au nom du Gouvernement, ainsi que par MM. les Echevins Marcel Fischbach et Emile Schaus, au nom de l'Administration communale de la Ville de Luxembourg.

Après cette cérémonie, un cortège se forma et se rendit au cimetière Notre-Dame. Prenaient part à ce cortège: la musique du Corps de la Garde grand-ducale, un détachement de la Force

Armée, le Conseil de l'Ordre de la Résistance, les anciens combattants, les maquisards, les prisonniers et déportés politiques, les résistants, les mutilés et invalides de guerre, la Fédération Nationale des Eclaireurs du Luxembourg, l'Association des Girl-Guides du Luxembourg, les guides du Luxembourg, les élèves de l'Athénée, du Lycée de Garçons et du Lycée de Jeunes Filles, de l'Ecole Normale d'Instituteurs, de l'Ecole Normale d'Institutrices, de l'Institut d'Enseignement technique ainsi que la population.

Une première cérémonie se déroula devant le Mausolée du Soldat Inconnu où des couronnes furent déposées par le Gouvernement, l'Administration communale de Luxembourg et la « Fédération des Anciens Combattants Alliés des Deux Guerres ».

La cérémonie suivante eut lieu devant la Croix de Hinzert où la musique du Corps de la Garde joua « Letzeburger Märtyrer » du Capitaine Albert Thorn. Après la bénédiction de la tombe par Mgr. Jean Hengen, Vicaire Général, des fleurs furent déposées au pied de la Croix de Hinzert par le Gouvernement, l'Administration communale de Luxembourg, l'« Union des Mouvements de Résistance » et la « Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre ». La « Sonnerie aux Morts » et l'hymne national luxembourgeois furent joués une dernière fois.

Une cérémonie eut lieu également à Esch-sur-Alzette où une grand-messe fut dite en l'église décanale Saint-Joseph par M. le Chanoine Mathias Weber. Un cortège se rendit ensuite au Monument aux Morts où M. Antoine

Krier, Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, prononça une allocution de circonstance au cours de laquelle il souligna la signification de la Journée Commémorative. Des fleurs furent ensuite déposées devant le monument par l'Administration communale, par les mouvements de résistance et les associations patriotiques.

Ajoutons encore pour terminer qu'à la veille de la Journée de Commémoration Nationale l'Union des Mouvements de Résistance et le Comité National du Fonds national d'Épargne « Unio'n » a procédé, comme chaque année à cette même occasion, à la distribution des livrets d'épargne aux enfants de nos héros qui ont sacrifié leur vie au cours de l'occupation pour la liberté du pays.

Au cours de cette cérémonie, qui se déroula à Luxembourg, quatorze pupilles de la nation, qui ont atteint l'âge de 21 ans, reçurent les livrets d'épargne des mains de MM. Alphonse Osch et Nico Muller, respectivement président et secrétaire général de l'Union des Mouvements de Résistance. Parmi les personnalités présentes on remarquait M. J.-P. Winter, Conseiller de Gouvernement, représentant M. le Président du Gouvernement, de nombreux bourgmestres ainsi que les représentants de l'Œuvre de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

Rappelons que 195 pupilles de la nation ont reçu jusqu'à présent les livrets d'épargne, ce qui représente un montant total de 5.820.000 francs. Il reste encore 79 ayants droit à qui un livret sera remis dans les prochaines années à leur maturité, ce qui représente encore une somme de 2.370.000 francs.

## Vues humanistes sur les classes moyennes

Discours prononcé par M. le Président du Gouvernement à Bruxelles à l'occasion de la clôture du congrès de l'Institut International d'Études des classes moyennes

Du 13 au 15 octobre 1958 eut lieu à Bruxelles, au Palais des Congrès de l'Albertine, le Congrès de l'Institut International d'Études Économiques et Sociales des Classes Moyennes qui célébrait le dixième anniversaire de sa création.

De nombreuses personnalités belges et étrangères rehaussèrent de leur présence la séance inaugurale de ce congrès important. Le Luxembourg y était représenté par M. Henry Cravatte, Secrétaire d'État aux Affaires Économiques.

Les travaux de ce congrès furent terminés le 15 octobre par une séance de clôture au cours de laquelle M. Pierre Frieden, Ministre d'État, Président du Gouvernement, prononça un important discours sur le sujet suivant: « Vues

humanistes sur les classes moyennes ». Nous reproduisons ci-après le texte intégral du discours de M. le Président du Gouvernement:

### VUES HUMANISTES SUR LES CLASSES MOYENNES.

L'économiste et philosophe anglais Stuart Mill prétendait qu'un économiste qui n'est que cela est un bien médiocre économiste. Il entendait dire que l'économie ne saurait être isolée des autres secteurs et activités de la vie, qu'elle repose sur des principes et des données autres qu'économiques, qu'elle vise à des buts autres, qu'elle est un instrument dans les mains de l'homme au service de l'homme, en un mot qu'elle est liée intimement à la complexité

de la vie. C'est certainement une considération et conception analogue qui a déterminé votre Président à vous faire entendre au terme de vos débats la voix d'un humaniste. Il est en physique nucléaire une loi dite de complémentarité, établie par le physicien Niels Bohr d'après laquelle aucun phénomène physique ne saurait être ni expliqué ni utilisé d'après un seul principe, qu'il faut toujours un principe complémentaire d'explication et d'utilisation. Ainsi du phénomène de la lumière qui requiert pour son explication et utilisation les deux notions contraires d'onde et de corpuscule. Formule scientifique d'une boutade qu'on prête au poète Mallarmé à qui Clemenceau disait un jour : « Moi, avant d'agir, je commence par établir un principe. » — « Et moi, répondit Mallarmé, je commence par en établir plusieurs. » Le poète ainsi renouvelait simplement la formule du grand penseur et organisateur qu'était Bl. Pascal : « Ceux-là se trompent d'autant plus dangereusement qu'ils ne voient qu'un côté des choses, il faut voir les deux vérités contraires. »

Suivons la sagesse du penseur et du poète et plaçons le problème des classes moyennes dans la perspective proprement humaine, c'est-à-dire humaniste. Certes, sans nous détourner de la perspective économique, car les classes moyennes sont d'abord un phénomène économique.

Votre congrès, son programme et ses débats en font foi. Le problème des classes moyennes, particulièrement au moment où notre Occident s'achemine vers une nouvelle économie des vastes marchés communs, est en tout premier lieu économique. Les réflexions que j'aurai à développer devant vous n'ont aucunement la prétention d'entrer dans le vif de vos débats et d'apporter des solutions aux problèmes des classes moyennes. Elles veulent uniquement ouvrir des perspectives sur la connexion intime et indissociable de vos problèmes avec des problèmes de civilisation et d'humanité, que humanisme et économie, pour employer le titre d'une grande revue d'économie française, sont solidaires.

Mais avant de passer à l'analyse des fonctions des classes moyennes, il est indispensable d'en donner une définition. Le sage de la Chine antique Confucius disait un jour : « Si j'étais empereur de Chine, je commencerais par prendre un décret qui définirait le sens des mots. » Ce décret n'a jamais été pris, par contre il a été réalisé par les éditeurs de dictionnaires et d'encyclopédies. Il y a donc de bonnes choses qui se font sans décret gouvernemental. Il m'a été facile de trouver la ou plutôt les définitions des classes moyennes et même j'en ai trouvé une dizaine, ce qui m'a fait croire que je me retrouvais dans le domaine de la philosophie où, pour chaque notion importante, il y a offre abondante de définitions parfois complémentaires, parfois contraires. On a l'embaras du choix et les esprits prompts à la critique et à la raillerie ne manquent pas de se gausser d'une

science aussi incertaine. Mais à y regarder de près selon des vues plus sérieuses, on peut tirer du grand nombre de définitions des classes moyennes une série de critères communs à toutes et qui fournissent à mes réflexions une base solide, quoique floue dans ses contours. La notion de classe moyenne est triple :

1<sup>o</sup> économique : elle implique des professions et activités économiques ; elle suppose pour toutes la propriété privée ou familiale de l'entreprise ;

2<sup>o</sup> sociale : elle implique la conscience de ses conditions de production, de la valeur des principes de cette économie.

Mais ceci ne suffit pas pour constituer ce qu'on appelle la classe sociale. « Ce ne sont pas les modes de production et la division du travail qui engendrent les classes ; mais c'est au contraire la vie spirituelle des individus qui impose des rapports économiques déterminés, qui groupe les individus selon leurs affinités. » (D'après O. Spann cité par R. Cremer, p. 13.) Et donc la classe sociale repose toujours sur un système de valeurs morales ; il y a donc

3<sup>o</sup> un aspect moral dans la fonction et situation des classes moyennes. Elles engagent la direction et la responsabilité personnelles, elles sont personnalistes et non collectivistes. Elles supposent, encouragent et développent l'initiative, l'esprit, l'imagination ; elles supposent le goût du risque, donc le courage, la concurrence, la lutte, en un mot elles sont pleinement humaines.

Ce qui justifie le caractère de « moyen », ce n'est pas tant la limite économique de l'entreprise, ni du revenu, ni peut-être même la position intermédiaire entre le salariat et le grand capital, mais c'est précisément le caractère moral que je viens de définir. Moyen ne veut pas dire nécessairement modeste, mais personnel et les classes moyennes s'identifient au fond à ce que l'on pourrait appeler l'économie personnelle ou économie humaniste.

Si j'analyse la fonction des professions qui constituent les classes moyennes, savoir l'artisanat, le commerce, l'agriculture, la viticulture, les professions proprement libérales d'avocat, de médecin, d'architecte, d'entrepreneur et j'en oublie, je leur reconnais à toutes un trait commun : elles sont par définition fondées sur l'initiative, la responsabilité et la direction personnelles. Il n'y a ni partage, ni surtout anonymat à l'origine et à la base d'une de vos professions. Tout ce qui fait la personnalité humaine : libre décision, initiative individuelle ; risque et responsabilité, identification de la fonction avec la personne, engagement total de l'individu dans l'activité, solidarité de l'individu et de son activité dans la fortune et dans le revers, tout cela est impliqué dans ces professions. Là est le propre de l'artisan qui ouvre un atelier, du commerçant qui ouvre un magasin,



du paysan qui prend charge de sa ferme, de l'avocat qui commence son étude et du médecin qui annonce ses heures de consultation. Ils ne dépendent de personne et ne s'appuient sur personne. Leur vie s'engage dans une aventure dont personne ne sait mesurer d'avance les péripéties.

Par là les classes moyennes se révèlent comme une des expressions les plus saisissantes de notre civilisation européenne et comme un des fondements les plus indispensables de l'Europe future. Une des idées mères de notre Europe, de son passé et de son avenir, est ce que nous appelons le *personnalisme*. Le monde asiatique et les régimes totalitaires qui se développent en marge de l'Europe organisent la vie économique, sociale et politique sur l'anonymat des institutions et des collectivités. Initiative, responsabilité passent au bureau et fuient les individus. Or, notre civilisation occidentale veut l'épanouissement des individualités et personnalités fortes, originales même. Il ne suffit pas de prêcher le *personnalisme*, il ne suffit pas d'en faire l'idée maîtresse de notre éducation. Il faut encore lui assurer une base économique dans la propriété et l'entreprise privée et personnelle. Il faut à chaque individu une zone de vie libre qui est le mieux garantie par la propriété et l'entreprise privée: Elle peut aussi l'être par un système de sécurité. Certes, le salarié, le fonctionnaire peut développer sa personnalité propre, mais sa situation et fonction économique l'y aide beaucoup moins, peut même le gêner. Car la dépendance nous pousse beaucoup plus vers l'effacement que vers l'épanouissement de la personnalité. Seuls les forts, les natures indépendantes ne subissent pas l'empreinte et la déformation que donne facilement l'état de subordination. La liberté économique est une faveur, je ne dis pas une condition indispensable, mais un adjuvant précieux d'une personnalité à développer. Donc ne sacrifions pas à la légère les classes moyennes, admirables écoles du *personnalisme* européen.

Le *personnalisme* est encore favorable à l'activité économique elle-même. Il est notoire que l'engagement personnel décuple souvent les énergies de travail et de direction, notamment quand il s'agit d'un travail de qualité. Je sais bien que la civilisation actuelle recherche et prise la quantité plus que la qualité et favorise la production en masse et en série. Les immenses besoins de l'humanité l'exigent. Il n'y a pas de doute que la quantité est mieux assurée par la production et gestion anonyme, mais pour qui recherche la qualité, et qui ne le voudrait pas! au moins dans le domaine qui touche à notre vie, à notre santé, à notre habitation et habillement, il se sentira mieux servi dans un système d'engagement et de responsabilité personnelle. Qui d'entre nous, s'il est resté sensible à la qualité et au goût, ne préfère à l'anonymat bureaucratique du Palace-Hôtel, à ces gigantesques ruches de tourisme, l'intimité familiale du petit et du moyen hôtel, moins reluisant, moins up-to-date, moins riche en raffinements

techniques et en confort inutile, mais de style et d'accueil plus humain, plus familial, plus chaud!

Qui ne préfère au service presque mécanisé à l'excès du grouillement humain qu'est le restaurant monstre où la cuisine ressemble à une cuisine à victuailles et les cartes de menus à un catalogue, le petit restaurant marqué de la personnalité du patron-chef de cuisine, où le service semble être fait pour nous, personnellement, où la main et l'œil du maître sont partout, surveillent, conseillent, où le patron est un véritable hôte et père de famille attentif à la qualité, à l'atmosphère, au contentement du client, habitué et ami de la maison!

Et le commerce donc! Certes, il y a les Grands Magasins, ces foires-expositions permanentes et leur attrait, leur commodité, je dirais même leur nécessité économique dans les villes monstres de notre époque. Mais ce que je redoute pour la civilisation, c'est précisément l'impersonnalité de ces entreprises, la conception presque exclusivement économique.

Ceux qui ne voient pas dans le commerce, dans l'artisanat, dans l'entreprise que le bilan des profits et pertes ne voient qu'un aspect de cette fonction. Commercialiser est devenu synonyme de tirer profit. C'est une erreur: l'analyse de l'organisation que nous appelons commerce révèle une gamme de fonctions importantes d'ordre économique, social et culturel.

Placé entre les deux pôles de la production et de la consommation, le commerçant contrôle et parfois inspire et influence les deux. Il enregistre les besoins du client, les stimule, les dirige; il forme le goût, développe chez lui et chez les autres le sens de la qualité. Les devantures sont autant que nos salons d'exposition une école de bon ou de mauvais goût; le niveau de culture d'un peuple se remarque aussi dans les vitrines de ses magasins.

Le commerçant est l'éducateur du client et du producteur. Espèce d'organe de sélection, en commandant la marchandise, il peut commander aussi le producteur... l'inverse aussi est vrai.

Que de complications dans la vie de commerçant! Que de qualités requises! Il ne suffit pas de connaissances professionnelles, de science de la marchandise, de sa matière et de sa forme, de son prix et de ses chances de vente. Il faut encore connaître, comprendre et satisfaire le client; il lui faut avant tout sa confiance. Être bien servi est le vœu et le droit du client. Je dois pouvoir m'en remettre aveuglément à mon commerçant du soin de la qualité, comme je dois pouvoir me confier à mon médecin, à mon architecte, à mon tailleur.

Maison de confiance, dit telle réclame. Tout commerce doit être cela: compétence et conscience.

Le commerce a ses adversaires qui arguent de certains abus et défaillances. Toute fonction humaine prête aux abus. Mais l'abus ne con-

damne pas l'usage ni surtout la fonction elle-même.

D'autres invoquent des principes d'économie nouvelle et réclament le dirigisme total. Il est des domaines de l'économie où la contrainte, la réglementation stricte, où le dirigisme est de mise; il en est d'autres qui comportent, qui exigent même la liberté et la responsabilité de chacun. Le commerce, l'artisanat, la production agricole sont encore libres à la base et en principe. Tant qu'ils restent conscients des limites de la liberté, qui sont les droits des autres et les devoirs d'ordre social, tant qu'une fonction économique est en même temps un service public et non un privilège et une exploitation d'autrui, elle se maintient sans peine, libre et indépendante. Dès qu'elle est usurpée par des profiteurs plus pressés de gagner que de travailler, elle sera contestée et combattue. Alors le service dégénère en privilège. Les révolutions ont toujours été provoquées par des privilèges abusifs.

Le paysan, libre sur sa glèbe, l'artisan, maître de son atelier, le commerçant disposant librement de son comptoir, exercent une royauté économique qui se maintiendra, comme toutes les royautés, tant qu'elle servira. Nous accordons volontiers aux autres la liberté et le droit de nous servir.

Le commerce, l'artisanat, l'entreprise ont de tout temps dépassé la fonction économique et sociale d'un service public indispensable. Ils ont encore été des promoteurs de civilisation et de culture.

Les primitifs se passent aisément de commerce et d'entreprise; ils produisent et consomment, sans intermédiaire. La civilisation débute par la division du travail, j'allais dire avec la naissance du commerce qui partage le producteur et le consommateur; libère l'un et l'autre, et se libère lui-même des charges trop lourdes et encombrantes pour un seul et même homme.

Il crée des loisirs à chacun. Et c'est dans les loisirs que naît la culture, c'est-à-dire le sens et le besoin du beau, le goût de la méditation. La philosophie est née des loisirs. Faut-il s'étonner que la philosophie grecque ait pris naissance dans les villes commerçantes d'Ionie! Thalès de Milet, le père de la pensée grecque, était négociant, il vendait des olives.

Les villes commerçantes ont été, à travers l'histoire, des foyers de culture, de philosophie, d'art et de science: Athènes, Constantinople, Venise, Florence, Bruges, Anvers, etc.! Les grandes familles commerçantes, les Medici, les Strozzi, les Fugger, Welser, etc., ont donné aux arts et aux sciences une impulsion puissante.

Ainsi le commerce a joué un rôle de premier ordre dans l'évolution de la civilisation.

Tradition oblige. Il n'y a pas de petit commerce. Tout commerce peut être grand quand ses visées dépassent le comptoir. Le commerce n'est pas seulement une affaire; il est une fonc-

tion économique et sociale; il peut être un service public et un élément de culture. Il est un des derniers vestiges d'une civilisation libre — un des remparts de la liberté dans le monde.

L'artisanat joue un rôle analogue dans la vie culturelle de notre époque.

Un des principes sur lesquels repose notre civilisation européenne, un des mots-clés de notre histoire européenne tient dans le vocable qui résonne à travers toute notre histoire: la liberté. Il y a deux mouvements, deux courants de forces qui poussent l'homme et les sociétés tantôt vers l'asservissement, tantôt vers la libération. L'homme veut être libre de ses faits et gestes et la vie l'enchaîne à mille servitudes. Le producteur, le commerçant, tout homme d'ailleurs voudrait être libre de liens économiques, mais contre cette liberté agit d'un côté la volonté de puissance profondément implantée dans l'homme qui voudrait s'asservir la terre et les hommes, dominer et même exploiter. Contre cette liberté se dressent les abus de la liberté même qui provoquent les mouvements de protestation qui sont aussi des mouvements de libération. Contre la liberté s'élève aussi l'Etat, la société pour d'un côté endiguer les abus, de l'autre faire valoir ses droits, quelquefois aussi sa volonté de domination. Ainsi l'homme est pris dans un véritable remous de forces adverses en lui, autour de lui, qui poussent les unes à l'asservissement, les autres à la libération. Et l'économie elle-même, les classes sociales sont prises dans cet engrenage de compétition et de lutte. Et, paradoxe éclatant de notre époque: pour défendre sa liberté, que de fois l'individu doit s'asservir aux règles et aux impératifs des collectivités et troquer ainsi un asservissement contre un autre. Je ne vois pas de meilleure garantie contre l'un et l'autre asservissement que les classes moyennes qui, quoique organisées, ne touchent pas à l'essentiel de la liberté économique, sociale et personnelle de ses membres. C'est que les classes moyennes réclament le moins d'intervention des pouvoirs publics et des forces collectivisées. Il est vrai que les difficultés des temps présents, les crises économiques dont nous sommes constamment menacés, l'appel à l'Etat menacent de restreindre, sinon d'étouffer cette zone de liberté que sont les classes moyennes. Liberté suppose toujours risque et insécurité. Or, l'homme de ces temps troubles et agités commence à avoir peur de la liberté, parce qu'il a peur de l'avenir, il cherche abri et non aventure. Rien n'est pas compréhensible.

Le siècle où nous vivons a subi deux grands séismes qui l'ont ébranlé et secoué profondément: l'organisation politique du monde entier a été complètement bouleversée, de même l'ordre économique et social et même notre pensée, notre philosophie et notre science, des mathématiques aux sciences naturelles, ont été transformées, parfois même renversées dans leurs fondements. Comment ne pas être saisi

d'inquiétude et parfois d'angoisse quand tout autour de nous branle, quand rien n'a plus de stabilité, quand tout devant nous devient imprévisible et obscur, quand il n'y a plus de sécurité et de confiance en l'avenir. Tous, nous sommes gagnés par cette peur du demain et tous, nous cherchons à nous assurer des abris devant les menaces de l'avenir. Les classes moyennes ont résisté le plus longtemps, leur principe économique et moral était : aide-toi et l'avenir sera à toi. Mais ils deviennent de plus en plus rares ceux qui possèdent tant de confiance en soi et en l'avenir. Ce paysan, cet artisan, ce commerçant, ce médecin, cet avocat qui souriait de l'idée d'une rente et d'une pension, parce qu'il voulait faire sa vie tout seul, de ses propres forces, de sa propre intelligence et à ses risques et périls, cette classe si fière se sent ébranlée aussi et commence à douter de soi; elle recherche la sécurité dans les institutions sociales, sinon auprès de l'État. Et qui voudrait lui en faire grief? L'humaniste généreux et confiant, chevaleresque, courageux et intrépide, l'homme totalement libre, fier et indépendant ne saurait se développer dans un climat pareil à celui du 20<sup>e</sup> siècle. Mais il serait regrettable qu'il se perdît totalement et définitivement, ce type du bourgeois indépendant, fier et courageux que les classes moyennes ont développé pendant plus d'un siècle.

Je ne vois que deux moyens de le sauver pour le bien de notre civilisation européenne. C'est 1) de maintenir la structure économique elle-même des classes moyennes fondées sur la propriété, sur l'initiative, la direction et la responsabilité personnelles, disons sur le personnelisme économique; 2) une éducation qui ressuscite constamment, entretient et développe dans les jeunes générations toutes les vertus qui ont fait les classes moyennes telles le goût de l'indépendance, le sens des responsabilités, le courage des risques, et ces autres vertus qu'il faut tenir à égale distance des excès et des extrêmes: le goût de l'ordre strict qui ne verse pas dans la mesquinerie, la parcimonie qui ne dégénère pas en laderie, le bon sens réaliste qui ne bouche pas les avenues du social et du spirituel, le culte du travail, allié à un goût modéré des loisirs, toutes vertus qui constituent ce que je voudrais appeler l'humanisme moyen, l'humanisme de tous les jours, l'humanisme bourgeois. Notre civilisation en a besoin, si elle ne doit pas sombrer définitivement dans les vastes engrenages du collectivisme, dans l'impersonnalisme des masses, dans la monotonie du travail spécialisé à outrance. Le grand médecin-romancier G. Duhamel visita un jour une grande clinique moderne en Amérique où les malades passaient d'un médecin spécialisé à l'autre, en série, portant chacun son numéro anonyme et examiné par chaque médecin du point de vue de sa spécialité. Au sortir de sa visite, G. Duhamel nota dans son carnet d'observations: « J'ai peur de m'éloigner de l'âme. » Nous serions tentés

de dire de même quand nous traversons les grandes usines modernes où le travail se fait à la chaîne, les grands magasins où la fourmilière des clients s'agite autour des étalages, les grands restaurants avec leur service de masse, on serait tenté de s'écrier: « J'ai peur de m'éloigner de l'homme et de l'humain. » Et l'envie nous prend de retourner chez notre tailleur, notre menuisier, notre coiffeur. Quel sens profond, quel humanisme se cachait dans cette formule autrefois courante qui nous faisait employer le possessif et nous faisait dire: mon médecin, mon tailleur, cette liaison personnelle du patron au client, cette espèce de familiarité n'était-elle pas une valeur humaine en elle-même, n'était-elle pas une garantie de fidélité réciproque dans le travail, le service et la confiance! Si les classes moyennes venaient à disparaître, une part de l'humanisme se perdrait et l'humanité en serait dangereusement appauvrie.

Par bonheur pour notre civilisation les classes moyennes ont résisté aux courants de forces qui ont entraîné notre civilisation vers des formes collectives du travail, vers la prédominance de l'organisation et de l'automatisme sur l'humain. Elles ont démenti surtout la prévision de la sociologie du matérialisme économique de Marx, selon lequel les classes moyennes étaient condamnées à disparaître. Elles ont survécu. Leur position dans l'économie moderne est difficile et votre congrès n'a pas manqué de signaler les problèmes, les menaces et les dangers. Il y a, votre rapporteur l'a signalé tout à l'heure, des raisons économiques de protéger et d'encourager la structure économique des classes moyennes. J'ai voulu y ajouter des raisons humaines morales. L'Exposition Internationale de Bruxelles s'est donné pour mot d'ordre de favoriser l'avènement d'un monde plus humain où dominent les préoccupations de sauver une civilisation humaniste. C'est un des grands problèmes que nous aurons à résoudre: la synthèse de la technique et de la spiritualité, les exigences d'une pensée rigoureusement scientifique, d'une organisation purement technique, d'un côté, et de l'autre, les exigences de l'homme qui vont dans une autre direction, qui vont à la recherche des valeurs de sensibilité, de morale et de religion, d'art et de poésie.

Les promoteurs mêmes des sciences, des industries et des techniques ont compris. Les classes moyennes n'auront qu'à continuer une tradition déjà séculaire. Elles n'ont jamais été si entièrement divorcées d'avec la vie spirituelle et morale que les grandes entreprises anonymes. Puissent-elles prendre une conscience de plus en plus vive de leur responsabilité et de leurs pouvoirs. Puissent-elles inscrire aussi en tête de leur programme le mot d'ordre de l'Exposition de Bruxelles: Servir l'homme et accepter les deux postulats d'une saine politique économique: liberté d'abord, contrôle ensuite. Liberté d'action, mais non d'abus et d'exploitation inhumaine. Liberté honnête et humaine, respectueuse des

droits d'autrui. Contrôle et contrainte seulement pour prévenir et combattre les abus. Les pouvoirs publics aussi commencent à comprendre l'importance non seulement économique mais morale et politique des classes moyennes. Mais le dernier mot sera toujours dit par la bourgeoisie elle-même des classes moyennes et il se résume en une formule: économie personaliste, libre et responsable. Je n'aurais pas parlé en véritable humaniste, si je ne terminais pas mes réflexions par un appel au poète. Le peuple qui a peut-être le mieux développé l'esprit et la morale des classes moyennes, l'Angleterre, a dit par la bouche d'un de ses grands poètes, ce qui fait l'essence de l'élite des classes moyennes. R. Kipling, dans son fameux poème «If», dit ce que doit être l'inspiration profonde, l'idéal suprême de l'homme des classes moyennes: «Si tu peux conserver le sang-froid quand tous autour de toi perdent la tête et t'accusent pour ce qui est arrivé; si tu peux travailler sans faire

du travail le but unique de ta vie, si tous peuvent avoir confiance en toi, si tu peux jouer pile ou face, tout perdre et recommencer par où tu étais parti, si tu peux voir tomber en morceaux les choses auxquelles tu avais voué ta vie et reprendre ton œuvre avec des instruments imparfaits sans parler de ta perte, si tout t'abandonne, s'il ne te reste plus rien que ta volonté qui commande à tes forces épuisées, si tu peux remplir de travail méritoire l'inexorable minute de 60 secondes, alors la terre est à toi et ce qui plus est: tu seras un homme, mon fils.»

Et j'ajouterai: tu seras digne d'entrer dans l'élite du 20<sup>e</sup> siècle constituée par ces intrépides, ces initiateurs et pionniers qui, dans un monde en train de s'asservir au collectif et de perdre son âme au milieu du bruit des machines, maintient la royauté de l'homme libre et du travail indépendant en réalisant une économie humaine.

## L'Inauguration des Bâtiments Centraux du Camp Militaire de Diekirch

Le 26 octobre 1958 a eu lieu au «Herrenberg» à Diekirch l'inauguration officielle des bâtiments centraux du camp militaire. On se souvient qu'au mois de juillet 1949 une commission spéciale fut chargée de l'élaboration d'un projet de construction d'une nouvelle caserne à la suite du transfert dans notre pays des troupes luxembourgeoises stationnées à Bitbourg depuis le mois de novembre 1945.

Entre les trois villes de Diekirch, Echternach et Ettelbruck, ce fut finalement Diekirch qui fut choisie pour devenir la ville de garnison. Le terrain nécessaire pour la construction du camp militaire fut acheté à la ville de Diekirch le 31 janvier 1950. Après les études préparatoires, les travaux de gros œuvre furent commencés au mois d'octobre 1952. Le 10 juillet 1955 enfin, alors que le camp militaire ressemblait encore à un chantier du fait qu'une partie des nombreux bâtiments étaient seulement terminés à cette date, les troupes furent transférées de Bitbourg dans un nouveau camp militaire en construction. Le camp comprenait à ce moment-là les blocs de logement, les pavillons d'administration, de la cuisine et des réfectoires. De 1955 à 1958, le camp militaire fut complété par la construction des pavillons d'Etat-Major, de l'Infirmierie, de l'Intendance et du Génie, la salle des fêtes, le préau couvert et les garages.

Le jour de l'inauguration officielle des bâtiments centraux du Camp militaire, de nombreuses personnalités civiles et militaires se rendirent à Diekirch.

Après un service religieux célébré dans la chapelle du camp, la musique de la garnison de

Metz donna un concert qui remporta un vif succès.

La cérémonie d'inauguration proprement dite eut lieu à 15 heures dans la salle des fêtes décorée des drapeaux des quinze pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du drapeau de l'OTAN.

S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagné du Capitaine P.-J. Koch, Aide de Camp, fut salué à Son arrivée par M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, et le Major Aloyse Schiltz, Commandant la garnison de Diekirch, tandis que retentit l'hymne de la Maison grand-ducale. Dans la salle, de nombreuses personnalités civiles et militaires avaient pris place. Parmi celles-ci on remarquait entre autres le Comte Karl von Spreti, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, M. Adriaan Hendrik Philipse, Ambassadeur des Pays-Bas, M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique, M. H. W. A. Freese-Pennefather, Ambassadeur de Grande-Bretagne, M. Richard Friedman, Conseiller près l'Ambassade des Etats-Unis, M. Pierre Le Nail, 1<sup>er</sup> Secrétaire près l'Ambassade de France, M. Alexandre T. Loukachev, 3<sup>e</sup> Secrétaire près la Légation de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. Nicolas Margue, ancien Ministre, M. Léon Schaus, Conseiller

d'Etat, les Commissaires de District MM. Origer, Wurth et Kessler, de nombreux Députés, Mgr. Jean Hengen, représentant Mgr. l'Evêque de Luxembourg, M. Joseph Herr, Bourgmestre de Diekirch, le Lieutenant-Colonel Joseph Gilson, Chef de la Gendarmerie, M. E. Hoscheit, Directeur de la Police, les Chefs des Administrations de l'Etat ainsi que les autorités de la Ville de Diekirch.

Parmi les personnalités militaires étrangères on remarquait le Général Giraud, Gouverneur militaire adjoint de Metz, le Vice-Maréchal de l'Air Wray, Commandant la 1<sup>re</sup> Division de la Force aérienne canadienne, le Colonel Powell, Commandant la base aérienne américaine de Spangdahlem, et le Colonel Dewulf, Commandant la garnison militaire d'Arlon.

Après une introduction musicale exécutée par l'orchestre symphonique de la musique de la Garde grand-ducale, placée sous la direction du Capitaine Albert Thorn, le Major Aloyse Schiltz, Commandant des troupes, prit la parole pour exprimer la satisfaction des officiers, sous-officiers et soldats de pouvoir célébrer l'inauguration officielle des bâtiments centraux du camp militaire de Diekirch après l'achèvement définitif des travaux de construction, d'installation et d'aménagement qui avaient duré six années.

A l'issue de cette allocution la chorale des soldats interpréta la cantate «Freihét am Friden», dont le texte est de Joseph Berrens et la musique de Joseph Haas.

Ensuite, M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, prit la parole :

« Monseigneur,  
Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Le devoir agréable m'incombe de remercier Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg, Inspecteur Général de l'Armée, d'avoir bien voulu rehausser par Son auguste présence l'éclat de cette cérémonie. L'intérêt que Son Altesse porte à l'armée est et reste pour nous l'encouragement le plus précieux.

Je souhaite la bienvenue aux représentants diplomatiques et militaires des pays amis, et je les remercie d'avoir bien voulu se rendre à notre invitation.

Je salue les autres éminentes personnalités de la vie politique et administrative ainsi que les représentants de la ville de Diekirch.

L'inauguration des bâtiments centraux du camp militaire de Diekirch marque l'achèvement d'un ensemble de travaux et de constructions qui ont doté le pays d'un établissement militaire moderne, aéré, ensoleillé, sur les hauteurs de ce légendaire "Härebierg". En vous conviant à cette simple cérémonie, le Gouvernement a été mû par un double souci. Celui d'abord de donner enfin à ces bâtiments leur consécration officielle, mais aussi celui de permettre aux éminentes personnalités qui se sont

rendues à notre invitation de connaître et de visiter un établissement, conçu selon des conceptions originales et réalisé avec le constant souci d'assurer au soldat un bien-être légitime. Les temps sont révolus en effet où l'on hébergeait les recrues n'importe où et n'importe comment, dans des masures sombres, sentant le moisi et suintant l'ennui. Le soldat de la démocratie moderne exige non pas le luxe mais le minimum de confort et d'agrément que les acquisitions de l'architecture et de la technique du XX<sup>e</sup> siècle peuvent lui procurer. Le Luxembourg a été dans l'heureuse position de pouvoir partir de zéro pour les réalisations de ses établissements militaires. Aussi faut-il féliciter les architectes et les entrepreneurs d'avoir su tirer le meilleur parti des possibilités qui leur étaient offertes. Délaissant des conceptions routinières, tirant les leçons des réalisations les plus récentes faites à l'étranger, ils ont su insérer dans ce paysage vallonné, aux larges horizons, un ensemble harmonieux, un haut lieu qui attire le regard.

L'introduction du service militaire en 1944 plaça le Gouvernement et l'administration devant de nombreux problèmes. L'un des plus brûlants, parce que découlant d'une nécessité élémentaire, fut celui de l'hébergement. Les casernes existantes étaient nettement insuffisantes. Tant que les troupes luxembourgeoises étaient en garnison à Bitbourg, c'est-à-dire dans un sous-secteur de la zone d'occupation française en Allemagne, le problème était résolu. Mais il fallait songer à l'avenir. En effet, dès l'année 1949, le Gouvernement commença à envisager le transfert au pays des troupes stationnées à Bitbourg depuis novembre 1945. Le 5 juillet 1949, il chargea une commission spéciale de l'élaboration d'un premier projet relatif à la construction d'une caserne. Le 31 janvier 1950, la ville de Diekirch céda le terrain du "Härebierg" à l'Etat. En juillet 1950, les architectes Messieurs J.-P. Thill et Robert Theis furent chargés de l'élaboration d'un avant-projet. Après la construction d'une route reliant le Bamertal au plateau du "Härebierg", commencée en 1950, et la construction d'une station de pompage à Diekirch, rue Clairefontaine, construite en 1952, les travaux du camp proprement dit prirent leur début le 15 mars 1953. La construction avança rapidement à tel point que dès 1955 on pouvait envisager le transfert de la troupe de Bitbourg à Diekirch. Le 10 juillet 1955, celle-ci fit son entrée. A cette occasion, une prise d'armes eut lieu, rehaussée par la présence de S. A. R. le Prince de Luxembourg.

Monsieur le Maire de la Ville de Diekirch eut l'obligeance de prononcer lors de cette prise d'armes des paroles de bienvenue qui faisaient bien augurer des rapports de la population de Diekirch avec la garnison du "Härebierg". Je me plais à relever que la cordialité de ces rapports ne s'est démentie à aucun moment.

Au moment du transfert, le camp ressemblait encore à un vaste chantier, ce qui amena le

représentant du Gouvernement à déclarer que l'œuvre réalisée ne pouvait pas encore être jugée à sa juste valeur. L'occasion de le faire nous est fournie par l'inauguration de ce jour. Depuis, en effet, ont été terminés le pavillon central d'Etat-Major, la salle des fêtes, l'infirmerie, le pavillon Intendance Génie, le préau couvert, les garages, les routes intérieures et les cultures.

Nous avons une dette de reconnaissance envers tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à cette grande œuvre.

Les plans, approuvés en son temps par S. Exc. M. le Ministre d'Etat Bech, furent élaborés par les architectes Thill et Theis. Il serait cependant injuste d'oublier la précieuse collaboration des services de M. l'architecte de l'Etat Schumacher, comme je me plais à rendre hommage d'une façon générale aux services rendus par le ministère et l'administration des Travaux Publics et des Bâtiments de l'Etat. Je félicite les entrepreneurs, les artisans et les ouvriers qui ont coopéré à la construction. 169 firmes artisanales et commerciales ont effectué des prestations, 51 entreprises sont établies dans le Nord du Pays, 29 à Diekirch. Je ne voudrais pas passer sous silence les services rendus par l'administration communale de Diekirch, par les officiers et sous-officiers de l'armée ainsi que par les fonctionnaires du ministère de la Force Armée, qui avaient le contrôle financier des travaux dans leurs attributions.

Monseigneur,  
Mesdames,  
Messieurs,

L'investissement qui a été fait sur ce plateau est appréciable. Il s'est réalisé dans le cadre et dans les limites des crédits budgétaires que le pays devait nécessairement et raisonnablement affecter à son effort d'armement. Quelle que soit l'évolution des données stratégiques, cet investissement ne sera jamais en pure perte. Au contraire. Mais à côté de ces considérations d'ordre matériel qu'un ministre des finances n'est pas enclin à oublier, il faut relever le profit moral qui découle pour notre jeunesse de l'ambiance créée dans le cadre du "Härebierg". Sur ce plateau se rencontrent les jeunes venus de toutes les couches de la population, de toutes les régions, de tous les milieux. Ils se confrontent ici dans une vie en commun, passagère certes, mais dont chacun remportera néanmoins de nouvelles expériences pour la vie. Les facilités qui leur seront offertes permettent de compléter leur personnalité selon les besoins résultant de leur mode de vie antérieur: développement et enrichissement par l'exercice physique ou par l'effort intellectuel. Qu'ils en profitent donc!

Le service militaire pose à notre jeunesse de nouveaux et de graves problèmes que nous ne devons pas perdre de vue. Nous devons nous mettre dans la peau de celui qui endosse pour une année l'uniforme militaire.

Par le sacrifice qu'il apporte à la nation, le jeune homme marque sa foi dans les destinées

de son pays, de ce pays qui pour tout Luxembourgeois est le cadre irremplaçable de l'épanouissement de sa personnalité. Avec la vue réaliste qui est celle de la jeunesse d'aujourd'hui, il reconnaîtra la place du Luxembourg dans le concert des nations. Il se rend compte de la solidarité humaine avec ses camarades des pays qui nous environnent, du cadre plus vaste des alliances militaires dans lequel s'insère notre contribution militaire. En un mot, il sera convaincu de la valeur non seulement du patrimoine national, mais aussi du patrimoine intellectuel et humain qu'il est appelé à défendre. Sans cette foi dans les destinées de notre pays et la valeur de nos institutions, sans la foi en les valeurs de l'Occident, aucune réforme ou réorganisation ne peut insuffler l'esprit qui dispose le soldat à se mettre avec enthousiasme au service de la Nation. Il incombe à nous tous de maintenir l'esprit de dévouement à la Nation qui a porté de si remarquables fruits au cours de la dernière guerre.

Dans cette tâche, le nouveau camp militaire de Diekirch ne pourra nous aider qu'en tant que cadre et aménagement matériels. Mais recevant la jeunesse de notre pays, envers laquelle nous, hommes politiques, portons de terribles responsabilités, qu'il prépare les jeunes gens par la vie en commun sur ces hauteurs à une vie de citoyen éclairé au sein d'une nation éprise de dignité, d'union et de paix.»

L'orateur fut vivement applaudi par toute l'assistance et la cérémonie se clôtura par l'interprétation de « Capriccio italiano » de Tchaïkovsky.

Les personnalités se rendirent ensuite sur la place d'exercice où étaient alignées les compagnies Reconnaissance, Mortiers lourds et Artillerie sous le commandement du Capitaine Jacoby, ainsi que la musique de la garnison de Diekirch et la musique militaire de la garnison de Metz.

S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg passa en revue la troupe, accompagné de M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, du Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, et du Major Aloyse Schiltz, Commandant la garnison de Diekirch. M. le Ministre de la Force Armée s'adressa ensuite en langue luxembourgeoise à la troupe pour souligner l'état d'esprit qui doit régner parmi les officiers et les soldats au camp militaire de Diekirch.

La cérémonie militaire fut clôturée par un défilé des troupes devant la tribune officielle.

Tandis que la musique militaire de la garnison de Metz donna un concert au préau couvert, les invités d'honneur visitèrent les principales installations du camp militaire et assistèrent ensuite à une réception offerte en leur honneur à la cantine et au mess des officiers.

Une nombreuse foule profita également de l'occasion qui lui était donnée de visiter les installations modernes du camp militaire de Diekirch.

## Présentation des lettres de créance du nouvel Ambassadeur du Luxembourg à Washington

Le 17 septembre 1958, M. Georges Heisbourg, Conseiller de Légation, a été nommé Ministre plénipotentiaire en service ordinaire et, par un autre arrêté grand-ducal du même jour, M. Heisbourg a été nommé Chef de la mission diplomatique du Luxembourg à Washington.

Le 31 octobre 1958, M. Georges Heisbourg, Ambassadeur du Luxembourg à Washington, a été reçu en audience par M. Dwight D. Eisenhower, Président de la République des Etats-Unis d'Amérique, pour la remise de ses lettres de créance.

Au cours de cette audience, M. Heisbourg prononça l'allocution suivante :

« Mr. President,

I have the honor to place in your hands the Letter from Her Royal Highness the Grand Duchess of Luxembourg accrediting me to you as Her Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary. I also present the Letter by which Her Royal Highness recalls Ambassador Le Gallais.

I value highly the opportunity which my appointment affords me to strengthen the bonds of friendship which have always existed between our two Countries. The unflinching cooperation which the United States Government accorded my predecessor has contributed largely to the reinforcement of these cordial relations. I hope, therefore, that in the exercise of my duties I may rely on your kind support and on the continued assistance of your Government.

Twice in your lifetime, Mr. President, have your countrymen liberated Luxembourg from foreign domination and on this occasion I am happy to recall with boundless gratitude and emotion the immense part that you personally took in the glorious victories which restored freedom to my country.

I come to you, Mr. President, not only as the representative of a nation eternally grateful to the American people, but also as the envoy of an ally of the United States. Our two Countries, so unequal in power and resources, are united by that moral force which springs from a common ideal: a belief in Liberty, Democracy and the Rights of Men. We stand together in defense of freedom, participating as equal partners in the struggle for justice and peace and no country is in a better position than mine to recognize the importance of the strength of the United States in the defense of the free world.

On this occasion, I am happy to express my profound admiration for the devotion and courage with which the United States, under your guidance, is facing the arduous problems of the post-war era. This vast responsibility

which "the American citizen has not sought but which he does not shirk" has placed in his hands the pennant of world leadership.

Finally, I come here as the representative of an industrious people, thousands of whose sons have landed on your hospitable shores and become loyal citizens. Today many of our young people journey here each year to take advantage of your many sources of learning and thus, through your generous assistance, are able to keep abreast of progress in every field of human endeavor.

In assuming my duties as Luxembourg Ambassador, it is for me a pleasant task to extend to you, Mr. President, the greetings of my most gracious Sovereign and to convey the sentiments of affection and esteem with which all Luxembourgers regard you, both as a military leader and as a statesman, to which I add my most sincere good wishes for your personal well-being and for the prosperity of the United States of America. »

Le Président des Etats-Unis répondit en ces termes à l'allocution de l'Ambassadeur du Luxembourg :

« Mr. Ambassador,

It gives me great pleasure to accept the Letter of Credence by which Her Royal Highness the Grand Duchess of Luxembourg has accredited you as Her Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary to the United States. I also accept the Letter of Recall of your distinguished predecessor, Mr. Le Gallais.

I deeply appreciate the kind and thoughtful good wishes which you bring to me personally, and I am happy to assure you that the warm sentiments which the people of Luxembourg hold for the people of the United States are fully reciprocated by my fellow Americans. Your industrious, friendly, and gallant people have won the esteem and respect of the many Americans who have been fortunate enough to visit your country as tourists or as soldiers serving in our common cause, and the people of Luxembourg who have come to the United States have been welcomed with enthusiasm.

I full agree, Mr. Ambassador, that the ties which bind Luxembourg and the United States in alliance are based, as you so aptly say, on our common belief in great moral principles; moreover, they are warmed by the traditional friendship of the two peoples, and strengthened by the active cooperation which has characterized the relations between the two governments.

Mere size is not the standard by which to measure an ally, Mr. Ambassador, and the

United States has never considered it so. We place a high value on your country's support and on the important contributions which it has made toward peace and international understanding in the postwar era.

You may be sure, Mr. Ambassador, of the fullest cooperation of myself and the United

States Government in your efforts to strengthen the already firm bond of friendship and common purpose which exist between the people of Luxembourg and the people of the United States. I shall be grateful, Mr. Ambassador, if you will convey my personal greetings to Her Royal Highness the Grand Duchess.»

## L'Exposition Universelle de Bruxelles 1958

Le 15 octobre 1958 a eu lieu à l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles la proclamation et la distribution des prix aux participations étrangères, en présence des membres du Corps diplomatique, des Commissaires Généraux étrangers et des membres de ces Commissariats, ainsi que des dirigeants des diverses sections internationales.

Cette cérémonie eut lieu dans le grand auditorium de l'Exposition Universelle. Sur la scène décorée aux couleurs de toutes les nations participantes avaient pris place les Ministres des Affaires Economiques et des Classes Moyennes de Belgique, le Commissaire Général du Gouvernement belge, les membres du Commissariat Général, les dirigeants de la Société de l'Exposition.

Après des allocutions de circonstance, les deux Ministres et le Commissaire Général du Gouvernement belge procédèrent à la remise solennelle des étoiles d'or, des étoiles d'argent et des étoiles de bronze de l'Exposition aux participations étrangères.

Dans le concours de présentations d'ensemble, le Grand-Duché de Luxembourg a obtenu l'étoile d'argent, tandis que dans le concours de présentations individuelles le Luxembourg a obtenu trois médailles d'or, deux médailles d'argent et deux médailles de bronze.

En ce qui concerne le nombre de visiteurs étrangers qui ont visité l'Exposition Universelle de Bruxelles, le nombre des Luxembourgeois qui seraient allés à l'Exposition est évalué à 170.000 personnes. En supposant une moyenne de deux visites par voyageur, on arrive au chiffre de 1,15 visite par tête d'habitant.

Le Grand-Duché est probablement le seul pays du monde ayant atteint une si grande fréquence de visites relatives au nombre de sa population. On peut attribuer ce record d'une part à la courte distance qui le sépare de la capitale belge, d'autre part au sentiment de solidarité qui le lie à son grand partenaire économique.

En raison de l'exiguïté du pays, le nombre absolu des visiteurs ne pourrait évidemment être comparé avec celui des grandes nations. Mais les chemins de fer luxembourgeois

et les postes routiers de la frontière belgo-luxembourgeoise ont enregistré cet été plus que le double du nombre habituel de sorties et de rentrées de ressortissants luxembourgeois. Les billets ordinaires, spéciaux et collectifs vendus de mai à septembre par la société nationale des chemins de fer luxembourgeois, spécialement pour les voyages à l'Exposition, se chiffrent à 10.921.

Un très grand nombre d'employés des chemins de fer luxembourgeois ayant cependant profité de leurs libre-parcours non enregistrés, et les mois d'avril et octobre n'étant pas inclus dans ces statistiques, on peut admettre que le nombre total de voyageurs par chemin de fer a dépassé facilement les 15.000.

A la frontière de Steinfort, 33.729 voitures privées ont été comptées cet été contre 15.398 durant l'été 1957. Les 18.331 voitures supplémentaires avaient certainement comme point de ralliement l'Exposition. A Rodange et aux autres postes frontières, le total des voitures qui ont pu se rendre à l'Exposition est estimé à environ 25.000. A raison de 3 occupants en moyenne par voiture, le nombre de visites motorisées s'établirait à 130.000.

De nombreuses écoles, beaucoup d'agences de voyages, de sociétés et d'entreprises ont organisé des voyages de groupe, ce qui a fait monter le nombre d'autobus se rendant en Belgique à plus du double d'un été normal. Les postes-frontières donnent un chiffre total d'environ 500 autobus, transportant en moyenne 40 personnes, au total 20.000.

La Sabena n'a que peu profité de ce courant touristique et n'estime qu'à quelques centaines le nombre de passagers aériens qui se sont rendus à l'Exposition. Certains groupes de jeunes se sont rendus à bicyclette à Bruxelles.

Le nombre total des Luxembourgeois attirés par l'Exposition serait donc d'environ 170.000. Une estimation prudente des dirigeants du pavillon luxembourgeois prétend que chaque Luxembourgeois est entré deux fois en moyenne à l'Exposition, ce qui donnerait un total de 340.000 visites, alors que la population du Grand-Duché est actuellement estimée à 310.000 habitants.



## Salon 1958 du Cercle Artistique

Le 27 septembre 1958 a eu lieu, au Musée de l'Etat à Luxembourg, le vernissage du Salon 1958 du Cercle Artistique de Luxembourg, placé sous le haut patronage de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette cérémonie on remarquait les Ambassadeurs de France et de la République Fédérale d'Allemagne, les représentants des ambassades des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et des Pays-Bas, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, M. Ernest Wurth, Commissaire de District, plusieurs échevins de la Ville de Luxembourg, les directeurs des établissements d'enseignement secondaire ainsi que les membres du comité du Cercle Artistique.

M. Alphonse Weicker, Président du Cercle Artistique, souhaita la bienvenue aux nombreuses personnalités et donna quelques explications sur le Salon 1958. A l'issue de cette

allocution eut lieu la visite de l'exposition qui comprenait près de 200 œuvres de plus de quarante artistes luxembourgeois dont voici les noms dans l'ordre alphabétique avec, entre parenthèses, le nombre de leurs œuvres exposées: Peintures: Beffort Alph. (4), Bertemes Roger (10), Boissaux Mady (4), Breithoff Michel (4), Calteux J.-P. (5), Dahlem Will (3), Dillenburg Henri (1), Emringer Eug. (3), Frégnac Solange (5), Gleis J.-P. (10), Gloden Josée (2), Gørgen Edm. (5), Heyart Ben (5), Junius J.-P. (5), Kieffer Coryse (1), Kirscht Emile (5), Kœmptgen Roger (3), Kolbach Marie-Th. (3), Kreintz Lou (3), Maas Ger (3), Majerus Emile (1), Medinger Ferd. (4), Meer Hélène (6), Nies Alph. (5), Poos Hary (5), Reding Yola (4), Reichling Paul (2), Schmitz Guill (3), Solofrizzo Vanna-Renée (2), Steffen Roger (3), Steinmetzer Alfred (5), Tanson Lé (2), Thibold Ed. (3), Thilmann J.-P. (5), Uden Lily (5), Weber Ed.-Marie (5), Wigreux Paul (3). - Sculptures: Heldenstein Huguette (1), Hulten Emile (3), Jungblut Josy (2), Kohl Charles (11). - Céramiques: Arend Renée (7), Breck Lotty (2), Hemmen-Schmit Othon-Thérèse (15).

## Nouvelles de la Cour

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 27 septembre 1958 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Prince, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

\*

Le 9 octobre 1958, à l'occasion du décès de Sa Sainteté le Pape Pie XII, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg ont envoyé le télégramme de condoléances suivant à S. Em. le Cardinal Eugène Tisserant, Doyen du Sacré Collège, Cité du Vatican:

« Profondément émus d'apprendre le décès de Sa Sainteté le Pape Pie XII Nous exprimons à Votre Eminence ainsi qu'aux Membres du Sacré Collège Nos condoléances les plus vives. Nous nous associons de tout cœur aux prières qui sont dites par la Chrétienté pour le repos de l'âme du Vénéré Défunt. »

\*

Le 9 octobre 1958, un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce que par ordre de LL. AA. RR. Madame

la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, le Grand Maréchal de la Cour s'est rendu à l'Evêché pour exprimer au Chef du Diocèse les condoléances de Leurs Altesses Royales à l'occasion du décès de Sa Sainteté le Pape Pie XII.

\*

Le même jour, un second communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce qu'en raison du décès de Sa Sainteté le Pape Pie XII, la Cour grand-ducale a pris le deuil jusqu'au jour des funérailles.

\*

Le 10 octobre 1958, un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

\*

Le 14 octobre 1958, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. P. J. S. Serrarens, ancien Juge à la Cour de Justice de la Communauté Européenne du Charbon et de

l'Acier, et lui a remis les insignes de Grand Officier de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

\*

Le 28 octobre 1958, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Hossein Chahriar, Ambassadeur de l'Iran, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

\*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. le Dr M. A. Rauf, Ambassadeur de l'Inde, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

\*

Le 29 octobre 1958, à l'occasion de l'élection du nouveau Pape, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg ont envoyé à Sa Sainteté le Pape Jean XXIII le télégramme suivant:

« La nouvelle de l'élévation de Votre Sainteté au Pontificat Suprême Nous a vivement réjouis, aussi est-ce de tout cœur que Nous Lui offrons Nos plus chaleureuses félicitations. Aux

« vœux ardents que Nous formons pour le bien-être de Votre Sainteté, Nous joignons les assurances renouvelées de Notre attachement « déferent et filial au Saint-Siège. »

\*

Le 30 octobre 1958, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. H. W. A. Freese-Pennefather, C. M. G., Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, qui Lui a présenté S. Exc. M. l'Ambassadeur A. H. Tandy, C. B. E., Chef de la Délégation Britannique près la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

\*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Mihajlo Javorski, Ministre de Yougoslavie, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

\*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. A. van Kleffens, ancien Juge à la Cour de Justice de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, et lui a remis les insignes de Grand Officier de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

## Nouvelles diverses

Du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 1958 a eu lieu à Luxembourg la 38<sup>e</sup> session plénière de l'Office International du Vin. Cette session réunissait environ 130 délégués de 18 pays du monde, à savoir: la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, le Chili, l'Espagne, la France, le Maroc, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal, les Pays-Bas, la Suisse, la Tunisie, la Turquie, l'U. R. S. S. et la Yougoslavie.

La délégation luxembourgeoise comprenait MM. Jos. Faber, Délégué du Gouvernement à l'O. I. V., Commissaire de District honoraire, J.-P. Buchler, Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Viticulture, Nic. Kieffer, Directeur de la Station viticole à Remich, Camille Hansen, Directeur des Services agricoles à Luxembourg, J.-B. Hury, Contrôleur en chef des vins à Remich.

Au cours de la séance solennelle d'ouverture, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères et de la Viticulture, avait pris place à la table présidentielle aux côtés des membres du comité de l'O. I. V.

Le discours inaugural fut prononcé par M. Joseph Bech, auquel répondit M. le Baron P. Le Roy de Boiseaumarie, Président de l'O. I. V.

Les travaux de l'Office International du Vin ont porté sur l'élaboration d'un lexique vitivinicole international, la coordination des recherches pour l'épreuve de nouveaux fongicides de synthèse recommandés dans la lutte contre le mildiou de la vigne et l'établissement d'un registre ampélographique international. Rappelons que les organisations suivantes avaient envoyé des représentants à la session de Luxembourg: Bureaux Internationaux pour la Protection de la Propriété Industrielle, Littéraire et Artistique, Commission Internationale des Industries Agricoles, Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes, Fédération Internationale du Commerce en Gros des Vins, Spiritueux et Eaux-de-Vie, Organisation Internationale de Normalisation, Comité Européen d'Etudes Phytosanitaires.

\*

Le 3 septembre 1958, M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, s'est rendu à Fontainebleau où il a rendu visite au Général Valluy, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre Europe.

\*

La Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies (F.M.A.N.U.) qui a été fondée à Luxembourg en 1946, a tenu sa troisième assemblée plénière à Bruxelles du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 1958. A l'ordre du jour de cette assemblée figuraient les points suivants: les problèmes du désarmement et du relèvement du niveau de vie des pays insuffisamment développés ainsi que le problème de l'accès à l'indépendance des territoires non autonomes. Le Luxembourg était représenté à cette réunion par une délégation de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies (A.L.N.U.).

\*

Le 5 septembre 1958, M. Pierre Wigny, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, s'est rendu à Luxembourg où il fut accueilli à sa descente de train par M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique, et M. Paul Schulté, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Etrangères.

M. Wigny s'est rendu auprès de M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, avec qui il a eu un entretien. Le Ministre des Affaires Etrangères de Belgique était ensuite l'hôte à déjeuner de M. Joseph Bech.

\*

Les 7 et 8 septembre 1958, une vingtaine de membres de la « Fédération Nationale des Aveugles de Guerre de Belgique » visitèrent le Grand-Duché sous la conduite des membres de la « Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-1945 ».

Au cours de leur séjour à Luxembourg, la délégation belge a été reçue à l'Hôtel de Ville de Luxembourg par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville, entouré des membres du Collège échevinal et du Conseil communal.

\*

Le 9 septembre 1958, S. M. le Roi Baudouin, accompagné du Baron Moens de Fernig, du Capitaine Thibaut de Maisière et de M. van Haegendoren, visita plusieurs pavillons nationaux à l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles. S. M. le Roi visita en premier lieu le pavillon luxembourgeois en compagnie de M. Albert Borschette, Chargé d'Affaires a. i. du Luxembourg à Bruxelles, M. Léon Metz, Président du Comité de Réception, et M. Jacques Duyckaerts, Directeur du Pavillon. Après la visite du pavillon luxembourgeois, Sa Majesté poursuivit Sa visite aux pavillons des Pays-Bas et de l'Autriche.

\*

Le 10 septembre 1958, l'Assemblée Parlementaire Européenne avait organisé au Cercle Municipal de Luxembourg-Ville une exposition à l'occasion de son sixième anniversaire. Ce fut en effet le 10 septembre 1952 que l'Assemblée

Commune, dont dérive l'Assemblée Parlementaire Européenne, se réunit pour la première fois à Strasbourg, marquant ainsi la réalisation du premier parlement européen.

Pour fêter cet événement important dans l'histoire de l'Europe, l'Assemblée Parlementaire Européenne, dont le Président est M. Robert Schuman, inaugura une exposition rétrospective à Luxembourg en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles on remarquait M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, M. Henry Cravatte, Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques, MM. Paul Finet et Albert Coppé, respectivement Président et Membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, M. Jean Fohrmann, premier Vice-Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, M. H. de Néré tot Baberich, Secrétaire Général de l'Assemblée, ainsi que plusieurs personnalités des institutions européennes.

Des allocutions de circonstance furent prononcées lors de l'inauguration de l'exposition par M. Robert Schuman, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, M. Jean Fohrmann, Vice-Président de l'Assemblée, et M. Paul Finet, Président de la Haute Autorité de la C. E. C. A.

\*

Le 28 septembre 1958 eut lieu la journée franco-luxembourgeoise à la Foire Internationale de Metz.

Dans la matinée, l'Harmonie Municipale de Luxembourg-Ville s'était rendue au Monument aux Morts où son président déposa une gerbe de fleurs.

Peu avant midi, les personnalités luxembourgeoises furent accueillies à l'entrée de la Foire Internationale par le Marquis de Marin des Bouillières, M. Weydert et M. Sellier, auxquels s'était joint M. Mondon, Député-Maire de la Ville de Metz. M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques, était accompagné de M. Robert Als, Ambassadeur du Luxembourg à Paris.

Après un vin d'honneur, les personnalités visitèrent la Foire Internationale de Metz. Un déjeuner réunissait ensuite les invités d'honneur et les personnalités au restaurant de la Brasserie Lorraine. Parmi celles-ci on remarquait M. Robert Schuman, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, M. Laporte, Préfet de la Moselle, M. Hayem, Secrétaire général de la Préfecture, M. Mondon, Député-Maire de la Ville de Metz. Au dessert, des toasts furent portés par le Marquis de Marin des Bouillières à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et par M. Paul Wilwertz à M. le Président de la République Française.

Ensuite, M. l'Ambassadeur Robert Als remit au nom de S. A. R. Madame la Grande-Du-

chese les distinctions honorifiques suivantes à plusieurs personnalités, à savoir: la Croix de Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne à M. le Préfet Laporte et à M. le Député-Maire Mondon; la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne à M. le Secrétaire Général de la Préfecture et la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne à M. Jules Archen, journaliste.

La journée d'amitié franco-luxembourgeoise fut clôturée par un concert donné par l'Harmonie Municipale de Luxembourg à l'auditorium du Parc des Expositions.

\*

*Le 10<sup>e</sup> Anniversaire de la Fondation Fullbright.*

Le dixième anniversaire de la Fondation Fullbright a été célébré fin septembre à Bruxelles en présence du Sénateur américain James William Fullbright.

Ce fut le 8 octobre 1948 que les gouvernements américain, belge, néerlandais et luxembourgeois signèrent à Bruxelles un accord pour le financement d'un programme d'échanges culturels et éducatifs entre eux. C'est le « United States Educational Foundation in Belgium » qui, depuis dix ans, s'occupe de l'administration des bourses offertes aux Américains pour étudier, faire des recherches ou enseigner en Belgique et au Luxembourg, ainsi que des bourses accordées à des Belges et à des Luxembourgeois pour entreprendre des projets similaires aux Etats-Unis.

Le Sénateur James William Fullbright, de l'Etat d'Arkansas, qui a été l'initiateur de ce système d'échanges universitaires, déposa en 1946 un projet de loi en ce sens au Sénat américain.

De 1948 à 1957, plus de deux mille professeurs américains et environ deux mille quatre cents professeurs étrangers ont bénéficié de ces bourses, alors que les étudiants américains bénéficiaires étaient de 7.400 et les étudiants étrangers près de 11.000. La Belgique et le Luxembourg ont représenté deux pour cent du mouvement total au cours de cette période et depuis 1948, 331 Belges et 37 Luxembourgeois ont bénéficié de ces bourses.

Le Sénateur Fullbright était venu en Belgique du 21 au 26 septembre à l'occasion du dixième anniversaire de la Fondation. Au cours de son séjour en Belgique, le Sénateur américain s'est vu conférer, au cours de deux cérémonies, le diplôme et les insignes de docteur « honoris causa » de l'Université de Bruxelles ainsi que ceux de l'Université de Gand.

\*

Le 14 septembre 1958, la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise en Suisse a tenu son assemblée générale annuelle à Lausanne à l'occasion de l'ouverture du 39<sup>e</sup> Comptoir Suisse, sous la présidence de M. J.-P. Elter,

Consul Général du Grand-Duché à Lausanne. Prirent également part à cette assemblée M. André Delvaux, Chargé d'Affaires a. i. de Belgique à Berne, M. Stadtman, Chargé d'Affaires a. i. des Pays-Bas à Berne, M. W. Pfund, Consul de Belgique à Lausanne, et les représentants des Chambres de Commerce étrangères et des grandes associations économiques de la Suisse romande.

Le rapport présidentiel relève qu'en 1957 les importations de l'Union économique belgo-luxembourgeoise vers la Suisse étaient de 357.339.129 francs suisses, tandis que les exportations de Suisse vers l'Union économique ont atteint 287.668.643 francs suisses, soit un solde actif en faveur de l'Union de 69.670.486 francs suisses. Pour les sept premiers mois de 1958, le solde actif en faveur de l'Union économique a été de 24.712.560 francs suisses. L'Union économique est au sixième rang comme fournisseur de la Suisse et au cinquième rang comme acheteur.

\*

Les 13 et 14 septembre 1958 a eu lieu à Liège un congrès de l'Institut International d'Etudes des Classes Moyennes qui réunissait environ 600 délégués des organisations professionnelles et interprofessionnelles représentatives du petit et moyen commerce, de l'artisanat, de la petite et moyenne industrie et des professions libérales de Belgique, de France, de la République fédérale d'Allemagne, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de l'Autriche, de Suisse et du Luxembourg.

Le but du congrès international des classes moyennes était l'étude des problèmes que pose aux petites et moyennes entreprises et aux professions indépendantes l'édification de l'Europe et plus particulièrement les questions de la Communauté Economique Européenne et de la zone de libre échange.

Les séances étaient présidées par M. André Robert, Président de l'Union Nationale des Classes Moyennes.

Les participants ont entendu des exposés faits sur le thème du congrès par M. Jean Rey, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne, M. Van den Boyenants, Ministre des Classes Moyennes, M. Fernand Baudhuin, Professeur à l'Université de Louvain, le Bâtonnier Théo Collignon et M. Charles Penglaou, Economiste français.

\*

A l'occasion de l'Anniversaire de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, une messe a été dite en l'église de garnison Saint-Michel à Luxembourg, le 29 septembre, en présence des Membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg et des personnalités civiles et militaires luxembourgeoises.

Le 28 septembre, la musique de la Garde grand-ducale donna un concert à la Place

d'Armes sous la direction du Capitaine Albert Thorn, chef de musique.

\*

Le 8 septembre 1958 a eu lieu à Knokke l'ouverture du congrès international de droit fiscal en présence de M. Van Houtte, Ministre belge des Finances.

Après avoir souhaité la bienvenue aux congressistes venus de nombreux pays du monde, M. le Ministre Van Houtte a traité du régime fiscal en Belgique.

L'assemblée a entendu en outre une communication du professeur Vedel, de la Faculté de Droit de l'Université de Paris, sur les aspects fiscaux du marché commun. M. Joseph Kauffman, Chef du Contentieux de l'ARBED, a parlé de la taxation des revenus de l'exploitation des brevets d'invention, marques de fabrique et modèles industriels, spécialement du point de vue international. La question de la preuve en droit fiscal, du bilan et de la comptabilité en droit commercial et fiscal a également fait l'objet de communications.

\*

Le 18 septembre 1958 a eu lieu à Luxembourg, à la Faculté Internationale de Droit Comparé, l'assemblée générale constitutive de l'Association des Elèves et anciens Elèves de ladite Faculté, en présence de M. le Recteur P. Andrieu Guitrancourt et d'un représentant de M. le Doyen F. de Sola Canizares.

Voici la composition du bureau de l'association dont les membres furent élus au cours de cette assemblée:

Président: M. Henri Manzanares (France); Vice-Présidents: MM. Patrick Russel (Etats-Unis), Adolfo Mijancos (Guatemala), M<sup>lle</sup> Marina de Renzi (Italie); Secrétaire Général: M. Victor Biel (Luxembourg); Trésorier: M. Manuel Balcelis (Espagne); Assesseurs: MM. Stephan Mardak (Ukraine), Ebeid Sarofim (Egypte), Martin Stieger (Autriche), M<sup>me</sup> Magda Strobl (Yougoslavie), M<sup>me</sup> Ngo Ba Thanh (Viet-nam); Conseiller juridique: M<sup>e</sup> Marthe Glesener, Notaire à Wiltz.

Le 22 septembre, l'Association des Elèves et anciens Elèves de la Faculté Internationale de Droit Comparé envoya une lettre à M. Pierre Frieden, Président du Gouvernement, Ministre de l'Education Nationale, dans laquelle les Elèves de la Faculté expriment leurs sentiments de reconnaissance « pour le bon accueil qu'ils ont trouvé à Luxembourg et surtout pour le magnifique enseignement des grands maîtres de Droit Comparé qu'ils ont pu suivre grâce aux efforts éclairés de Monsieur le Président Frieden et grâce au concours hautement désintéressé du Gouvernement de l'une des plus petites nations de ce monde agité. »

\*

Le Groupement européen « Ardennes-Eifel » avait organisé cette année sa réunion internationale à Bouillon, les 13 et 14 septembre, en présence de nombreuses personnalités.

Le programme de ces journées prévoyait, outre les réunions de travail des dirigeants du Groupement « Ardennes-Eifel », un colloque d'historiens et de folkloristes des régions ardennaises de France, de Belgique, d'Allemagne et du Luxembourg. Ce colloque était organisé sous les auspices du Ministère belge de l'Instruction Publique. Il était présidé par M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre de l'Education Nationale du Luxembourg.

Eurent lieu en outre dans le cadre de ces journées un congrès des maires et des bourgmestres des petites villes historiques des régions des Ardennes et de l'Eifel allemande, des séances d'études de la commission des réserves naturelles internationales du Groupement « Ardennes-Eifel », un colloque de poètes des quatre régions ainsi qu'une représentation dans la cour du château fort de Bouillon d'une pièce inédite du poète ardennais Carlo Masoni, intitulée « La Fille et l'Ombre ».

Un banquet de trois cents couverts fut offert en l'honneur des participants aux journées du Groupement « Ardennes-Eifel » par le Ministère belge des Affaires Etrangères. Ces journées qui avaient connu un grand succès, furent clôturées par des réceptions et des manifestations diverses.

\*

Du 22 au 24 septembre 1958 a eu lieu à Luxembourg une rencontre internationale de mutilés de guerre. En effet, l'Association Luxembourgeoise des Mutilés de Guerre et des Invalides avait invité une soixantaine de grands invalides français, belges et néerlandais pour un séjour à Luxembourg. Dès leur arrivée, les mutilés de guerre se rassemblèrent devant le Monument du Souvenir à Luxembourg où des fleurs furent déposées par les présidents des associations française, belge, néerlandaise et luxembourgeoise.

Après avoir été reçus par la Municipalité de la Ville de Luxembourg, les grands mutilés de guerre furent conduits au Château de Betzdorf où des représentants de chaque délégation furent reçus par LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, auxquels s'était joint S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg. Dans la soirée, les mutilés de guerre visitèrent les studios de Radio-Télé-Luxembourg ainsi que la Ville de Luxembourg illuminée.

Au cours de leur séjour à Luxembourg, les mutilés de guerre visitèrent en outre Clervaux ainsi que de nombreux centres touristiques dans le nord du pays. Le 24 septembre, ils visitèrent les usines métallurgiques Hadir à Differdange.

\*

Du 22 au 25 septembre 1958 a eu lieu à Bruxelles le congrès de la Fédération Internationale de la Presse de langue française, organisé par la section belge de cette fédération dont le président est M. Charles Bernard. A ce congrès prirent part des délégués de la presse de langue française venant d'Italie, de Suisse, du Canada, des Pays-Bas, du Grand-Duché de Luxembourg, de Turquie, de Haïti, du Viet-nam, d'Argentine, du Liban, d'Iran, d'Egypte, du Mexique et de Grèce. Du côté luxembourgeois, on remarquait M. Jean Fohrmann, Député-Maire de la Ville de Dudelange, Directeur du « Journal d'Esch ».

A l'issue des travaux, le congrès adopta à l'unanimité des membres présents la motion suivante :

« Le français étant depuis toujours la langue diplomatique internationale et une des deux langues de travail des Nations Unies, il convient de lui maintenir une place à laquelle lui donnent droit son caractère d'universalité, ses qualités de clarté et une tradition séculaire.

En conséquence, la Fédération Internationale de la Presse de langue française, réunie en son congrès du 24 septembre 1958, émet à l'unanimité des pays qui la composent le vœu que la langue française soit adoptée comme langue prioritaire de travail de l'Europe Unie, ainsi que des organismes qui contribuèrent à sa création. »

\*

Du 14 au 19 septembre 1958, cinq cents éditeurs et rédacteurs de journaux d'entreprises s'étaient réunis à Scheveningen. En effet, tous les trois ans la Fédération Européenne des Associations de Journaux d'Entreprises organise une réunion internationale. Elle a été préparée cette année par l'association néerlandaise. L'Union des journaux d'entreprises de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg fait également partie de la Fédération européenne.

Au cours de ce congrès, huit pays ont introduit des rapports ayant trait aux questions d'actualité qui intéressent spécialement l'information au sein des entreprises.

\*

Le 12 septembre 1958, la Commission Benelux pour le Commerce et l'Industrie avait tenu sa centième réunion à Luxembourg sous la présidence de M. le Professeur Joseph Schmit, Conseiller de Gouvernement.

Les membres de la Commission étaient les hôtes à déjeuner de M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques, qui souligna à cette occasion les mérites de la Commission pour le Commerce et l'Industrie. Le Ministre releva surtout la bonne collaboration et la grande compréhension réciproque qui régnaient toujours au sein de cette Commission.

M. le Conseiller J.-P. Buchler, Président de la délégation luxembourgeoise, assistait égale-

ment à cette réunion en tant que représentant des autres commissions de Benelux.

\*

Trois rapports des Gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux ont été publiés le 23 septembre 1958.

Le premier rapport traite de la réalisation et du fonctionnement d'une union économique entre les trois Etats. Il expose ce qui a été fait ou sera fait dans le domaine de la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services, de la coordination des politiques économiques, financières et sociales et de l'unification de la politique économique vis-à-vis des pays tiers.

En ce qui concerne ce dernier point, le rapport annonce que les gouvernements étudient l'établissement d'une convention déterminant les mesures nécessaires pour assurer une collaboration efficace entre les administrations nationales dans l'application des dispositions législatives et réglementaires concernant les importations, les exportations et le transit des marchandises, ainsi que les paiements y afférents, de même que dans la prévention et la répression des infractions.

Le deuxième rapport retrace ce qui a été fait en matière de coopération entre les trois Etats dans le domaine de la politique extérieure entre le 1<sup>er</sup> janvier 1957 et le 30 juin 1958. Il souligne notamment que l'utilité, voire la nécessité, d'une politique extérieure de Benelux étroitement coordonnée est évidente pour les trois gouvernements.

Pour ceux-ci, le désarmement constitue un élément essentiel de leur politique extérieure. En attendant ce désarmement, le développement des armes modernes et surtout la possibilité de les utiliser en un délai très court, réclament un ensemble de mesures d'inspection, tant aérienne que terrestre, qui puissent réduire considérablement les risques d'attaques par surprise au moyen de ces armes. Pour atteindre ces objectifs, il n'existe aucune divergence de vues entre les trois gouvernements et leurs efforts communs continuent de viser à les réaliser.

Le troisième rapport a trait à la coopération entre les trois Etats dans le domaine de l'unification du droit.

\*

Du 6 au 11 octobre 1958 a eu lieu à Luxembourg dans le bâtiment de l'Université Internationale de Sciences Comparées un stage d'experts organisé par le Sous-Comité de la Jeunesse de l'Union de l'Europe Occidentale. Le thème de ce stage était : Le problème de l'enfance exposée à des dangers moraux et sociaux.

De nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères assistaient à la séance inaugurale qui était présidée par M. Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, M. Michel Schmit,

Attaché au Ministère de l'Education Nationale, et M. Gaston Schaber, Professeur, Directeur du stage.

Sept pays étaient représentés à cette réunion, à savoir: la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

\*

Le 9 octobre 1958 a eu lieu à Bruxelles, au Palais des Congrès de l'Albertine, l'ouverture du XII<sup>e</sup> congrès international de l'Union Internationale des Organismes officiels de Tourisme auquel participaient 160 délégués de 66 pays des cinq continents.

Le bureau était composé de M. Chib (Inde), Président de l'Union, assisté de MM. Farollan (Philippines) et Robert Ginsbach (Luxembourg), Vice-Présidents, M. G. Selmer da Costa, ancien Président, et M. Lonati, Secrétaire Général.

Au cours de la réunion les congressistes ont entendu les rapports sur l'Europe, l'Amérique du Sud, l'Afrique, le Moyen-Orient et le Pacifique. Les rapports mirent en évidence le développement du tourisme dans ces différentes parties du monde.

\*

Le 12 octobre 1958 a eu lieu à Vianden l'inauguration du Monument aux Morts en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Dans la matinée, un service religieux fut célébré en présence des autorités locales et d'une nombreuse foule. Au début de l'après-midi eut lieu la cérémonie d'inauguration en présence de Leurs Altesses Royales et de nombreuses personnalités, parmi lesquelles on reconnaissait M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Henry Cravatte, Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques, M. Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, représentant M. Pierre Frieden, Président du Gouvernement, plusieurs Députés, M. André Origer, Commissaire de district, M. Victor Abens, Bourgmestre de Vianden, entouré des membres du Conseil communal, de nombreux bourgmestres des communes avoisinantes ainsi que les représentants de la L.P.P.D., de la Ligue des Mutilés et Invalides de Guerre et de l'Association des Parents des Déportés militaires.

Après les allocutions prononcées par M. le Bourgmestre de Vianden et M. Edouard Barbel, Vice-Président de la L.P.P.D., S. A. R. Madame la Grande-Duchesse dévoila le Monument aux Morts, tandis que retentit la Sonnerie aux Morts. M. le Curé-Doyen Théodore Lesch procéda ensuite à la bénédiction du monument. A l'issue de cette bénédiction M. Edouard Probst prononça une allocution au nom de M. le Président du Gouvernement.

Après que des fleurs furent déposées devant le Monument par le Gouvernement, la Ville de Vianden, les mouvements de résistance et les sociétés locales, la cérémonie fut clôturée par l'exécution de l'hymne national.

\*

Du 16 au 19 octobre 1958, un groupe de journalistes de quatre pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont visité le Luxembourg au cours d'un voyage d'information organisé par l'OTAN dans les pays de Benelux. Le groupe comprenait des journalistes grecs, islandais, italiens et portugais. Le but de ce voyage était l'étude du problème de la jeunesse, la prise de contact avec les organisations de jeunesse et la visite des centres culturels des divers pays.

Au cours de leur séjour à Luxembourg, des représentants du Ministère de l'Education Nationale, du Service Information et Presse du Gouvernement et de divers mouvements de jeunesse ont fait des exposés sur le Luxembourg et les organisations de jeunesse. Les journalistes ont visité la Ville d'Echternach, le Service d'Education de la Force armée au Camp militaire de Diekirch ainsi que l'Ecole européenne à Luxembourg.

\*

Le 19 octobre 1958 a eu lieu à Ettelbruck l'assemblée générale annuelle de la « Jeunesse Rurale et Viticole ».

Au cours de la séance de l'après-midi qui eut lieu dans la salle des fêtes de l'Ecole agricole, de nombreuses personnalités étaient présentes pour entendre le discours de M. le Dr Heinrich Lübke, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts de la République fédérale d'Allemagne, sur le sujet suivant: « La position de la paysannerie au sein du Marché Commun ».

M. le Dr Lübke fut vivement applaudi par toute l'assistance à l'issue de son discours. Le discours de clôture fut ensuite prononcé par M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture luxembourgeois.

\*

La commémoration de la « Journée des Nations Unies » a été célébrée à Luxembourg le 24 octobre 1958. En fin d'après-midi, M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques, prononça une allocution radiodiffusée au cours de l'émission luxembourgeoise à Radio-Luxembourg.

Dans la soirée, une cérémonie eut lieu au grand auditorium de Radio-Luxembourg au cours de laquelle M. Alphonse Huss, Conseiller à la Cour Supérieure de Justice, Président de l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies, prononça une allocution de circonstance. L'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la di-

rection de Maître Louis de Froment, donna ensuite un concert dont le programme comprenait des œuvres de Schubert et Weber, avec comme soliste au piano Alexandre Sellier. De nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères assistèrent à cette cérémonie commémorative.

Rappelons encore qu'à l'occasion de la « Journée des Nations Unies », un timbre oblitérant illustré de l'emblème des Nations Unies fonctionna le 24 octobre au bureau des P. T. T. à Luxembourg pour l'oblitération de la correspondance.

\*

Le 24 octobre 1958, la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise-allemande de Cologne a célébré le dixième anniversaire de sa création. Il y a dix ans, un groupe d'hommes d'affaires belges et allemands fondaient à Anvers une Chambre de Commerce pour le développement des relations entre l'U. E. B. L. et l'Allemagne Fédérale. Au même moment, il fut créé une Chambre de Commerce germano-belgo-luxembourgeoise à Cologne qui travaillait étroitement avec la Chambre de Commerce à Anvers. Ce fut en 1952, au cours des journées portuaires d'Anvers, que les deux Chambres fusionnèrent pour revêtir la forme actuelle. La présidence est assurée alternativement par une personnalité belge ou par une personnalité allemande.

Au cours de la cérémonie du dixième anniversaire de la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise-allemande plusieurs discours furent prononcés par des personnalités des trois pays. Du côté luxembourgeois ce fut M. Henry Cravatte, Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques, qui souligna le rôle de la Chambre de Commerce et l'importance des échanges commerciaux entre la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne Fédérale.

\*

Le 24 octobre 1958, les anciens volontaires luxembourgeois des Forces des Nations Unies ont évoqué le souvenir de leurs frères d'armes morts pour la patrie et les Nations Unies.

Des fleurs furent déposées à cette occasion au cimetière de Rollingergrund et au cimetière de Rambrouch sur les tombes des deux soldats tombés en Corée. Un service religieux fut également célébré en l'église paroissiale de Rambrouch en présence des anciens volontaires de la guerre de Corée.

\*

#### *Journée Européenne 1958.*

Comme les années précédentes, le Conseil luxembourgeois du Mouvement Européen, placé sous la présidence de M. Arthur Calteux, Conseiller à la Cour Supérieure de Justice, avait organisé le 30 octobre 1958 la traditionnelle « Journée Européenne ».

La principale manifestation était une soirée de conférences au Théâtre Municipal de Luxembourg au cours de laquelle le Comte York von Wartenburg, Consul général de la République fédérale d'Allemagne à Lyon, et M. Fernand Dehousse, Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, traitèrent respectivement les sujets suivants: «Europa, eine geistige Erscheinung» et «Les perspectives actuelles de l'organisation européenne».

Les deux orateurs furent vivement applaudis après leurs conférences par la nombreuse assistance, parmi laquelle on remarquait des représentants du Corps diplomatique ainsi que de nombreuses personnalités de la vie publique luxembourgeoise. S. A. R. le Prince Charles rehaussait de Sa présence cette manifestation européenne.

\*

#### *Le Décès de Sa Sainteté le Pape Pie XII.*

Le 9 octobre 1958, la chrétienté était en deuil à la suite du décès, à Castel Gandolfo, de Sa Sainteté le Pape Pie XII.

Dès l'annonce de la mort du Pape, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg envoyèrent le télégramme suivant à Son Eminence le Cardinal Eugène Tisserant, Doyen du Sacré Collège à la Cité du Vatican:

«Profondément émus d'apprendre le décès de Sa Sainteté le Pape Pie XII Nous exprimons à Votre Eminence ainsi qu'aux Membres du Sacré Collège Nos condoléances les plus vives. Nous Nous associons de tout cœur aux prières qui sont dites par la Chrétienté pour le repos de l'âme du Vénéré Défunt.

Charlotte, Félix.»

Par ordre de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, le Grand Maréchal de la Cour se rendit le 9 octobre à l'Evêché pour exprimer au Chef du Diocèse les condoléances de Leurs Altesses Royales.

De son côté, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, fit parvenir le télégramme suivant à Son Eminence le Cardinal Eugène Tisserant:

«Profondément attristé par le décès de Sa Sainteté le Pape Pie XII, je prie Votre Eminence Révérendissime ainsi que les Membres du Sacré Collège d'agréer l'expression de la profonde sympathie et des condoléances émues du Gouvernement grand-ducal. Le peuple luxembourgeois s'associe de tout cœur au grand deuil qui vient de frapper non seulement l'Eglise Catholique mais le monde entier par la disparition du Vénéré Pontife qui au cours d'une vie remplie d'un labeur infatigable a dépensé toutes les forces de son esprit et de son cœur au service de la Paix et de l'Humanité.

Joseph Bech,  
Ministre des Affaires Etrangères.»



M. Pierre Frieden, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, envoya également un télégramme à S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, dont voici le texte:

« Le peuple luxembourgeois et son Gouvernement, profondément affectés de la mort du Souverain Pontife Pie XII, déplorent sincèrement la disparition de cette grande figure de l'humanité, de ce pasteur vénéré de la chrétienté entière et assurent votre Excellence de la part sincère et profonde qu'ils prennent au deuil de l'Eglise catholique. Ils garderont le souvenir fidèle et reconnaissant de cette vie chrétienne exemplaire, rayonnante de bonté et de sagesse.

Pierre Frieden,

Président du Gouvernement. »

En raison du décès de Sa Sainteté le Pape, la Cour grand-ducale prit le deuil jusqu'au jour des funérailles. Les drapeaux furent également mis en berne sur les ministères et bâtiments publics, les 9 et 10 octobre, ainsi que le jour des funérailles.

Le 13 octobre, un requiem pontifical fut célébré en la Cathédrale de Luxembourg à la mémoire de Sa Sainteté le Pape Pie XII en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, des membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, des représentants de la CECA et de la Cour de Justice de la CECA, du Président de la Chambre des Députés, du Président et de plusieurs membres du Gouvernement, du Président du Conseil d'Etat, des représentants de la magistrature, de fortes délégations de la Chambre des Députés et du Conseil d'Etat, des Chefs des Administrations de l'Etat, des délégations de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, du Commissaire de district, des membres du Conseil communal de la Ville de Luxembourg, des délégations du culte protestant et du culte israélite, etc.

Les cérémonies qui eurent lieu à Rome à la mémoire de Sa Sainteté le Pape Pie XII furent clôturées le 19 octobre 1958 par un requiem pontifical auquel assistaient S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Emile Reuter, Ambassadeur du Luxembourg auprès du Saint-Siège.

Notre Maison grand-ducale avait pris une part si grande à ce deuil en raison des liens étroits qui existaient entre le Souverain Pontife décédé et la Maison souveraine luxembourgeoise.

On se souvient en effet que, le 8 juillet 1956, dans la chapelle des appartements pontificaux Sa Sainteté le Pape Pie XII avait solennellement béni la Rose d'Or, la plus haute distinction décernée par le Saint-Siège, qu'il avait décidé de conférer à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. La Rose d'Or fut remise solennellement à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse à la Cathédrale de Luxembourg par S. Exc. Révérendissime Mgr. Ephrem Forni, Nonce Apostolique au Luxembourg, spécialement désigné à cet effet comme délégué extraordinaire de S. S. le Pape.

Quant à S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Il avait déjà reçu, en 1922, les insignes de l'Ordre pontifical du Christ. Ajoutons encore que S. S. le Pape Pie XII était en outre le Parrain de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean.

Rappelons, pour terminer, qu'à l'occasion de l'Année Sainte LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagnés de Monseigneur le Grand-Duc héritier, des Princesses Elisabeth, Marie-Adélaïde, Marie-Gabrielle et Alix, et du Prince Charles, avaient été reçus en audience spéciale le 26 avril 1950 par S. S. le Pape Pie XII, lors de Leur visite officielle au Vatican.

## Le Mois en Luxembourg (mois de septembre)

1<sup>er</sup> septembre: A Luxembourg se tient la 38<sup>e</sup> séance plénière de l'Office International du Vin. La séance inaugurale est présidée par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères et de la Viticulture, qui prononce une allocution d'introduction.

A l'occasion du « Labor-Day 1958 », des délégués de la C. G. T., ayant à leur tête M. le Député-Maire Antoine Krier, déposent des fleurs au cimetière militaire américain de Luxembourg-Hamm à la mémoire des héros morts, membres de AFL-CIO.

4 septembre: Dans le cadre du tournoi de football international « Coupe de l'Amitié »,

l'équipe de l'Entente des clubs de football Spora-Jeunesse reçoit au Stade Municipal de Luxembourg l'équipe professionnelle française de l'U. A. Sedan. Victoire française par 3:1 buts.

6 septembre: Dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville à Luxembourg est ouverte l'Exposition Numismatique organisée par la Section Numismatique de la Ville de Luxembourg.

L'association estudiantine « Dudelangia » de Dudelange fête le cinquantenaire de sa fondation par différentes festivités culturelles, musicales, sportives.

Le village mosellan de Schwebsange organise sa « Fête du Vin » annuelle.

7 septembre: L'association « Letzeburger Jongbaueren a Jongwönzer » invite à la « Fête Nationale du Travail et de la Terre » qui a lieu à Grevenmacher.

8 septembre: Une délégation forte de 70 personnes de la Fédération Nationale des Aveugles de Guerre de Belgique visite les principaux centres du Grand-Duché de Luxembourg.

Rentrée des classes des écoles primaires du pays.

A la « Schue'bermess », tirage de la 9<sup>e</sup> tranche 1958 de la Loterie Nationale.

10 septembre: Au Cercle Municipal de Luxembourg, en présence de M. le Président Robert Schuman, est inaugurée une exposition organisée à l'occasion du VI<sup>e</sup> anniversaire de l'Assemblée parlementaire des « Six ».

12 septembre: Au siège de son Secrétariat Général à Luxembourg, 19, rue Beaumont, réunion du Bureau de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

A Luxembourg, 100<sup>e</sup> séance de la Commission Benelux pour le Commerce et l'Industrie.

13 septembre: En présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean, Chef-Scout du Grand-Duché de Luxembourg, les Scouts du C. S. Fola d'Esch-sur-Alzette, affiliés à la Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois (FNEL), fête le 40<sup>e</sup> anniversaire de leur fondation.

L'Administration des P. T. T. émet de nouveaux timbres-poste comprenant une série « Europa 1958 » et une série « Tourisme ».

En la grande salle de l'Hôtel de Luxembourg, à Luxembourg-Ville, la Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT) organise le tournoi international de tennis de table Luxembourg-Belgique. Victoire belge par 6:3.

14 septembre: Troisvierges invite à la 3<sup>e</sup> édition de son « Hédfest 1958 ». La Musique militaire de la 8<sup>e</sup> Division U. S. ainsi que l'ensemble des Cornemusiers de la Force aérienne canadienne stationné à Marville (France) participent à un cortège folklorique auquel assistent plusieurs dizaines de milliers de spectateurs.

La Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer tient son assemblée générale en la salle des fêtes des écoles primaires d'Echternach.

Dans le cadre du tournoi de football « Coupe des Champions Européens 1958 », l'A. S. La Jeunesse d'Esch-sur-Alzette, champion de Luxembourg, reçoit à Esch-sur-Alzette l'équipe championne de Suède de I. F. K.

Göteborg. La victoire revient de justesse par 2:1 buts aux hôtes suédois.

A l'Etablissement Thermal de Mondorf-État à Mondorf-les-Bains se produisent « Les Petits Chanteurs Lorrains » de Stirling-Wendel.

La Fédération des Patrons Boulangers et Pâtisseries commémore pour la 54<sup>e</sup> fois sa fête patronale en l'honneur de Saint-Roch. Dans le cadre des différentes cérémonies est inauguré le nouveau drapeau de la Fédération.

15 septembre: En l'église Saint-Michel à Luxembourg est célébrée la Messe du Saint-Esprit pour les membres de la famille judiciaire à l'occasion de la rentrée des Cours et Tribunaux.

18 septembre: Assemblée générale constitutive de l'Association des Elèves et Anciens Elèves de la Faculté Internationale de Droit Comparé au siège de l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg.

19 septembre: L'Association « Les Amis de la Musique » invite ses membres à l'assemblée générale ordinaire qui se tient dans les salons de l'Hôtel Brasseur à Luxembourg.

20 septembre: Le Skål-Club d'Anvers fait son excursion annuelle au Grand-Duché de Luxembourg, dont il visite les principaux centres touristiques en compagnie du Skål-Club de Luxembourg.

Sur invitation de l'association « Les Amis Luxembourgeois de l'Université Hébraïque de Jérusalem », le Professeur Léon Picard fait à l'Hôtel Brasseur à Luxembourg une conférence sur « Les richesses du sous-sol d'Israël ».

A la Place d'Armes à Luxembourg, le « Männergesang-Verein Bergisch-Land 1885 » de Solingen (Allemagne) donne un concert vocal.

21 septembre: L'association timbrophile « Philcolux » tient son assemblée générale à l'Hôtel Central Molitor à Luxembourg.

Le Stud-Book luxembourgeois organise sa XXII<sup>e</sup> Exposition de Chevaux à Diekirch.

22 septembre: L'Association Luxembourgeoise des Mutilés de Guerre et des Invalides invite des camarades belges, français et hollandais à une visite du Grand-Duché de Luxembourg.

La Conférence du Jeune Barreau procède au Palais de Justice à Luxembourg au renouvellement de son Comité.

25 septembre: Le Cercle de Pédagogie Catholique organise au « Carrefour » à Luxembourg une conférence faite par le Rév. P. Gaspard Krettels sur l'œuvre du poète et écrivain luxembourgeois Paul Nesen.

27 septembre: « Fête du Raisin et du Vin » à Grevenmacher.

Au Musée de l'Etat à Luxembourg, vernissage du Salon 1958 du Cercle Artistique du Grand-Duché de Luxembourg.

28 septembre: Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

L'association automobile « Ecurie de Luxembourg » organise à l'aéroport de Luxembourg-Findel une épreuve sportive automobile « Slalom 1958 ».

Au Stade Municipal de Luxembourg, devant 6.000 spectateurs et en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince Charles, 50<sup>e</sup> édition des rencontres internationales de football Luxembourg-Belgique. La rencontre jubilaire se termine sur un draw (2:2) équitable.

29 septembre: A Luxembourg commence la « Semaine de la Croix Bleue » organisée par l'Association Luxembourgeoise pour la Protection des Animaux.

## Le Mois en Luxembourg (mois d'octobre)

1<sup>er</sup> octobre: En la grande salle du « Carrefour » à Luxembourg, le « Spohr-Orchester » de Kassel (Allemagne) donne un concert de musique symphonique.

2 octobre: La Commission gouvernementale pour la lutte contre la pollution de l'atmosphère tient sa première séance de travail sous la présidence de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique.

3 octobre: Sous le Haut Patronage de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, Qui honorent la causerie de Leur Présence, le Comte Raoul Follerau parle sur ses « Souvenirs de Voyage à travers le Monde ». Cette manifestation qui a lieu au Théâtre Municipal de Luxembourg et dont le bénéfice est versé à l'Association pour la Construction d'une Clinique pour Enfants, est agrémentée par des interprétations de la chorale scolaire « Les Enfants de l'Usine » de Dommeldange.

Sous l'égide du Ministère de la Santé Publique commencent des cours pour la formation de garde-malades et d'auxiliaires médicaux.

4 octobre: « Premières Journées Sportives Tricolores » organisées par le Comité Olympique Luxembourgeois au profit de son fonds de préparation aux Jeux Olympiques 1960 de Rome.

5 octobre: Les Caves Coopératives de Wellenstein, de Wormeldange et de Greiveldange clôturent le cycle des fêtes folkloriques mosellanes en organisant leurs « Fêtes du Raisin et du Vin ».

6 octobre: En l'Eglise paroissiale de Bonnevoie, l'artiste Mme Marie-Claire Alain, de Paris, donne un concert d'orgue au cours duquel cette virtuose présente un aperçu sur l'évolution de la musique d'orgue en France (œuvres des maîtres français depuis Louis Couperin à Olivier Messiaen).

7 octobre: Au Cercle Municipal à Luxembourg a lieu la séance inaugurale de la Cour de Justice des Communautés Européennes (CECA, CEE et Euratom).

Au Théâtre Municipal de Luxembourg, le Grand Théâtre de Nancy présente « Carmen », opéra en 4 actes de Georges Bizet.

8 octobre: A Clemency, tirage de la 10<sup>e</sup> tranche 1958 de la Loterie Nationale.

9 octobre: A l'occasion du décès de Sa Sainteté le Pape Pie XII, les drapeaux sont mis en berne sur les bâtiments publics.

Sous l'égide de l'association « Les Amis de la Musique », le pianiste français Philippe Entremont donne un concert au Théâtre Municipal de Luxembourg.

10 octobre: Intéressantes découvertes archéologiques datant du IV<sup>e</sup> siècle dans une sablière à Wintrange-sur-Moselle.

11 octobre: A l'occasion du stage d'experts sur « Les problèmes de l'Enfance exposée à des dangers moraux et sociaux » organisé dans le cadre des activités culturelles du Sous-Comité de la Jeunesse de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO), le Professeur Dr Etienne de Greef fait au Théâtre Municipal de Luxembourg une conférence sur le sujet « La Rééducation difficile ».

En l'Eglise Cathédrale de Luxembourg, M. Albert Leblanc donne un concert d'orgue comprenant des œuvres du compositeur Antonio Vivaldi.

A la veille de la Journée Commémorative Nationale, l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois remet des livrets d'épargne à des Pupilles de la Nation.

12 octobre: « Journée Commémorative Nationale » en souvenir du 10 octobre 1941 où le peuple luxembourgeois, en un magnifique sursaut de courage et de fierté, disait non à

la trahison et proclamait par un plébiscite unanime sa fidélité à la Patrie.

A Remerschen et à Ehnen, les vendanges se terminent par des « Fêtes du Vin et du Raisin ».

En présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince Félix ainsi que de nombreuses personnalités, inauguration du Monument aux Morts de la Ville de Vianden.

- 13 octobre: La Municipalité d'Esch-sur-Alzette organise des cours publics de langue anglaise, française, italienne et russe.

En l'Eglise Cathédrale de Luxembourg est célébré un Requiem pontifical pour le repos de l'âme de feu S. S. le Pape Pie XII.

A la tribune du Cercle de Pédagogie Catholique, M. Albert Nicklaus, professeur, parle au « Carrefour » sur les tests pédagogiques.

- 14 octobre: En la salle du « Carrefour » à Luxembourg est présenté le 6<sup>e</sup> Salon International de Diapositives en Couleurs. Cette présentation se continuera dans les principaux centres du pays.

- 16 octobre: La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organise un cours de commerce et de comptabilité ainsi qu'un cours de français à Luxembourg de même qu'un cours d'économie politique à Esch-sur-Alzette.

Le « Seventh U. S. Army Symphony Orchestra » donne un concert de gala au Théâtre Municipal de Luxembourg.

- 17 octobre: Le Cercle de la C. E. C. A. et Radio-Télé-Luxembourg organisent à l'auditorium de Radio-Luxembourg une soirée de variétés avec la participation de l'ensemble « Les Compagnons de la Chanson ».

A Luxembourg se tient le meeting-championnat de l'International Bartenders Association.

- 18 octobre: L'Amicale des Anciens de l'Ecole Agricole de l'Etat d'Ettelbruck entreprend son annuelle excursion d'études qui la mène cette année-ci à la Faïencerie de Septfontaines et à la Brasserie de Clausen.

- 19 octobre: A Ettelbruck, « Journée Nationale » de l'association « Jongbaueren a Jongwönzer ».

Au Palais de la F. I. L. à Luxembourg-Limpertsberg, 62<sup>e</sup> assemblée générale de l'Union Grand-Duc Adolphe qui est la fédération des sociétés de musique et de chant du Grand-Duché.

- 20 octobre: Les Amitiés Françaises organisent au « Carrefour » à Luxembourg une conférence avec projections faite par M. René Huyghe, professeur au Collège de France, sur « L'Art entre l'Homme et l'Inconnu ».

Au Théâtre Municipal de Luxembourg se produit l'ensemble de danse « American Festival-Ballet ».

- 21 octobre: « Journée d'Automne de l'A.V. » avec assemblée générale, service religieux et soirée amicale au cours de laquelle M. le Ministre Pierre Werner prononce une allocution sur « l'Etudiant dans l'Armée ».

- 22 octobre: A Luxembourg débute la 3<sup>e</sup> Semaine Internationale de l'Eclairage des Véhicules Motorisés ».

- 23 octobre: Au « Cité-Ciné », séance cinématographique inaugurale avec la présentation du film « Le Pont sur la Rivière Kwai » en présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière. Le bénéfice de la soirée est destiné au fonds pour la construction d'une Clinique pour Enfants « Fondation Prince Jean - Princesse Joséphine-Charlotte ».

- 24 octobre: Les anciens volontaires luxembourgeois des Forces des Nations Unies évoquent le souvenir de leurs camarades disparus.

« Journée des Nations Unies 1958 » en commémoration du 13<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte de San Francisco. M. le Ministre Paul Wilwertz prononce une allocution de circonstance sur les antennes de Radio-Luxembourg et l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies tient une séance académique au grand auditorium de Radio-Luxembourg.

- 25 octobre: L'Association des Professeurs de Danse du Grand-Duché de Luxembourg organise à Luxembourg-Ville les « Journées Internationales de Danse ».

Dans les salons de l'Hôtel Cravat, réception de boursiers américains par les « Luxembourg Alumni of American Universities ».

Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Galas Georges Herbert présentent « Les Parents terribles », pièce de Jean Cocteau.

Au Casino de la S. A. HADIR à Differdange, vernissage du Salon organisé par l'association de peintres amateurs « L'Art Vivant ».

- 26 octobre: Au Stade Emile Mayrisch à Esch-sur-Alzette, rencontre internationale de football entre les équipes représentatives du Luxembourg et de la France (B) en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince Charles. Victoire des hôtes français par 3:1 buts.

La Fédération des Patrons Peintres et Vitrriers du Grand-Duché de Luxembourg fête à Mersch son Patron, Saint-Luc.

La Municipalité de Mersch inaugure une pierre commémorative à la mémoire de feu Léon Faber, Président du Syndicat d'Ini-

tiative de 1920 à 1955, grand ami de la Nature et ardent Patriote.

Inauguration des bâtiments du Camp Militaire du Herrenberg à Diekirch en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Inspecteur Général de l'Armée, de M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, ainsi que de nombreuses personnalités et parents de soldats.

27 octobre: Un communiqué du Cercle Artistique de Luxembourg annonce que le Prix du Grand-Duc Adolphe - Section Peinture - a été attribué aux artistes Will Dahlem et Jean-Pierre Junius.

A l'invitation des Amitiés Françaises, M<sup>me</sup> M. Liéville-Tousselin fait à la Chambre de Commerce une conférence sur « Les pyramides du Mexique et les ruines Mayas ».

A Lintgen, inauguration d'un nouveau bâtiment d'écoles en présence de M. Pierre Frieden, Président du Gouvernement, Ministre de l'Education Nationale, M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail, et M. Paul Wilwertz, Ministre des Affaires Economiques.

28 octobre: Dans le cycle des manifestations « Exploration du Monde », les Amitiés Françaises d'Esch-sur-Alzette présentent à l'Ecole Professionnelle de l'Etat le film « Univers Géant », réalisé par MM. Samivel et Gidon.

Aux Galeries Bradtké à Luxembourg, exposition de peintures de « L'Ecole de Paris » avec des œuvres de Buffet, Utrillo, Braque, Lignon, Deschamps, Nivert, etc.

29 octobre: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, l'ensemble de « Stadttheater Trier » donne « Der Freischütz », opéra de Carl Maria von Weber.

30 octobre: Le Conseil Luxembourgeois du Mouvement Européen célèbre la « 9<sup>e</sup> Journée Européenne ».

Au Théâtre Municipal de Luxembourg, à l'invitation du Conseil Luxembourgeois du Mouvement Européen, M. le Sénateur Fernand Dehousse, Président de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, fait une conférence sur « Les perspectives actuelles de l'organisation européenne » et M. le Comte York von Wartenburg, Consul Général de la République fédérale d'Allemagne à Lyon, parle sur le sujet « Europa, eine geistige Erscheinung ».

Au Palais de Justice à Luxembourg, audience solennelle des Cours de Justice du pays en présence de M. Victor Bodson, Ministre de la Justice.

31 octobre: Au Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg se produit l'orchestre « The Airmen of Note » qui fut l'orchestre du célèbre film « The Glenn Miller Story ».

#### SOMMAIRE

1. Sommaire (Mars de novembre)	1
2. Sommaire (Mars de novembre)	1
3. Chambre des Députés (Mars de novembre)	2
4. Chambre des Députés (Mars de novembre)	2
5. La Mission de l'Etat de l'Education Nationale	3
6. L'Intégration de l'Etat de l'Education Nationale	4
7. M. Pierre Werner, Ministre des Finances, expose le Projet de Budget de l'Etat pour 1959	9
8. Le Tourisme en Luxembourg en 1958	10
9. L'Evolution de l'Education Militaire et de l'Education Militaire Luxembourgaise en 1958	11
10. Sommaire de la Cour (Mars de novembre)	14
11. Sommaire de la Cour (Mars de novembre)	14
12. Sommaire de la Cour	14
13. Le Mois de Luxembourg (Mars de novembre)	17-20
14. Le Mois de Luxembourg (Mars de novembre)	21

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

11, RUE NOTRE-DAME  
LUXEMBOURG